

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. PIERRE ANDRÉ, président
M. LOUIS DÉRIGER, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT D'UN PARC ÉOLIEN
DANS LA MRC DE MATANE
PAR LE GROUPE AXOR INC.**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 24 mai 2006 à 13 h 30
La Récréathèque, Centre sportif Alain-Côté
321, rue du Bon-Pasteur
Matane

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 24 MAI 2006
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT 1
DÉPÔT DE DOCUMENTS 2
PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA
 M. Martin Levert..... 4
PÉRIODE DE QUESTIONS
M. PIERRE THIBODEAU 22
Mme EVA ROBICHAUD 28
REPRISE DE LA SÉANCE
Mme SOLANGE FORTIN 45
QUESTIONS DE LA COMMISSION..... 51
PÉRIODE DE QUESTIONS
Mme CLAIRE LAMARRE 74

SÉANCE DU 24 MAI 2006
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonjour tout le monde et bienvenue à la deuxième séance de cette première partie d'audience publique sur l'environnement dans le cadre du projet de parc éolien dans la MRC de Matane par le Groupe Axor inc.

10

Je ne reprendrai pas les règles de procédure, je rappellerai simplement à l'auditoire que les personnes peuvent s'inscrire à l'arrière au registre si elles ont des questions, qu'à la table, nous ferons tout pour avoir réponses à leurs questions et aider leur questionnement. On leur demande aussi d'éviter les préambules et de se limiter à deux (2) questions, au risque de se réinscrire. Et nous allons entendre les gens comme ça tant qu'ils auront des questions.

15

Mon nom est Pierre André, je suis le président de cette Commission, accompagné de mon ami le commissaire Louis Dériger.

20

Donc cet après-midi, je vais commencer par faire un tour de table, simplement parce que les personnes-ressources peuvent être différentes de celles d'hier, et m'assurer qui est dans la salle comme personnes-ressources pour la Commission.

Donc on a à la table, madame Ross!

25

PAR Mme LINE ROSS:

Bonjour, Line Ross, MRC de Matane.

30

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

Bonjour, Philippe Lacasse, MRNF secteur Énergie.

35

PAR Mme CÉLINE DUPONT:

Bonjour, Céline Dupont, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

40

PAR M. MARTIN LEVERT:

Bonjour. Martin Levert, je travaille pour Radio-Canada et je suis ici en tant qu'un représentant du sous-comité 18 sur les éoliennes à Industrie Canada.

PAR LE PRÉSIDENT:

45

Merci. Dans la salle, je sais qu'il y a différentes personnes, je vais donc les appeler! Monsieur Jean Bonneau et monsieur Mathieu Bérubé d'Hydro-Québec Production. Monsieur Richard Grenier de TransÉnergie.

50

Il y a monsieur Camille Morneau du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Monsieur Roger Joannette du ministère des Affaires municipales et des Régions. Monsieur Pierre Ouellet du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et monsieur Nelson Fournier de Faune Québec.

55

Je pense que j'ai fait le tour. Quelqu'un a-t-il été oublié? Merci.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

60

PAR LE PRÉSIDENT:

J'aimerais savoir s'il y a des documents à déposer, peut-être de faire un suivi? Des éléments d'information complémentaires à apporter?

65

PAR M. MARTIN LEVERT:

La présentation que je vais faire a été déjà déposée auprès de madame Poliquin.

70

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci monsieur.

PAR M. PIERRE OUELLET:

75

J'ai déposé un Power Point, c'est un portrait économique de la région du Bas-Saint-Laurent.

PAR LE PRÉSIDENT:

80

Merci. Madame Dupont.

PAR Mme CÉLINE DUPONT:

85

Moi, j'ai une rectification à faire, je sais pas si c'est le moment de la faire?

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, c'est aussi bien.

90

PAR Mme CÉLINE DUPONT:

Hier, nous avons abordé le sujet des certificats d'autorisation et autres autorisations, s'il y avait changement d'une éolienne ou de plusieurs éoliennes sur le site existant.

95

Alors s'il y a changement de plusieurs éoliennes qui équivalent dix mégawatts (10 MW), donc ça demande de repasser par la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

100

En bas de ça, ça requerra un certificat d'autorisation selon l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement; ce certificat-là est émis en région, à notre Direction régionale. Ça complète.

PAR LE PRÉSIDENT:

105

Parfait, merci.

Du côté du promoteur, monsieur Gagnon, des documents à déposer ou des informations à nous apporter suite à ce qu'on a demandé hier?

110

PAR M. LOUIS GAGNON:

C'était la carte, vous aviez demandé de faire les rayons à cinq cents mètres (500 m), oui, on a une carte onze-dix-sept (11-17). Les gens ont travaillé fort pour avoir ça à temps.

115

J'imagine que peut-être on pourra la présenter à l'écran, alors disons peut-être plus tard. Comme ce soir, on pourra vous la présenter à l'écran. Parce que là, on a des cartes papier en deux (2) exemplaires couleur.

120

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci.

125

Donc ce matin, on avait demandé au promoteur d'organiser une visite de terrain pour aller voir Le Nordais et un peu comprendre les modalités de gestion de ce parc. La Commission tient à remercier le promoteur pour avoir organisé cette visite qui fut fort instructive.

Il y avait un certain nombre de citoyens, et je suis assuré qu'il y aura des questions de la part des citoyens qui seront reliées à cette visite où éventuellement, la Commission aura un peu

130 plus tard dans la journée probablement des questions sur certains volets que nous avons observés au cours de cette visite.

Donc merci beaucoup.

135 Aujourd'hui, cet après-midi, nous avons monsieur Levert de Radio-Canada qui est ici vraiment juste en début d'après-midi. Donc avant d'aller au questionnement, je l'inviterais à nous faire une présentation pour éclairer la Commission, c'est à la demande de la Commission, sur les impacts des parcs éoliens sur les services de radiocommunication.

140 C'est une présentation relativement brève, une quinzaine de minutes maximum. Après quoi, s'il y a des questions de la salle ou du promoteur ou d'autres personnes-ressources au sujet de cette présentation, on sera en mesure de lui adresser, de façon à ce qu'il puisse quitter pour aller prendre l'avion qu'il doit prendre un peu plus tard cet après-midi.

145 Donc monsieur Levert, je vous cède la parole.

PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

150 **PAR M. MARTIN LEVERT:**

Donc merci de nous donner la chance de pouvoir présenter le résultat des travaux du sous-comité 18 du CCTR.

155 Donc les travaux du sous-comité portaient sur l'établissement d'un document servant de référence tant au promoteur qu'aux utilisateurs du spectre électromagnétique, afin de cibler les ondes qui sont à éviter autant que possible pour la construction d'éoliennes, pour éviter les conflits avec les utilisateurs du spectre électromagnétique.

160 Donc les services de radiodiffusion et de radiocommunication peuvent être affectés par la présence d'une ou de plusieurs éoliennes. Les facteurs qui entrent en jeu sont les éoliennes elles-mêmes, c'est-à-dire leur dimension, leur nombre, les matériaux qui les composent, leur disposition, l'orientation qu'elles prennent selon le vent et la vitesse de rotation des pales qui varient selon la vitesse des vents aussi.

165 Le deuxième élément à tenir compte étant le système émetteur-récepteur. Dans ce système, les principales variables sont la fréquence utilisée, la directivité des antennes utilisées, le type de modulation propre au système et le type de propagation propre à la fréquence.

170 Finalement, la position relative de ces trois (3) éléments qui sont l'émetteur, le récepteur, et l'éolienne est une autre variable à tenir compte, et la présence d'obstacles géographiques tels

des collines, des montagnes, des vallées qui doivent aussi être tenus compte dans la modélisation.

175

Les services qui sont les plus à risque sont les liens hertziens, c'est-à-dire les liens point à point qui sont principalement utilisés dans les fréquences micro-ondes pour Bell Mobilité ou Telus par exemple, pour les relais entre les tours de communication cellulaire. Les liaisons satellites, c'est-à-dire autant les liaisons ascendantes pour alimenter les satellites que la réception satellite elle-même, que ce soit pour un site de transmission ou pour les abonnés à Bell ExpressVu par exemple.

180

Et les stations de radiodiffusion, le AM, le FM et la télévision. Les systèmes de radiodiffusion les plus sensibles sont ceux qui sont modulés en amplitude dont la TV est le système le plus à risque.

185

Et finalement, les services de radiocommunication privés peuvent être affectés, tels les systèmes pour les taxi, les ambulances, policiers, pompiers, puis aussi, j'ai oublié, les systèmes radars, que ce soit pour l'armée ou la météo.

190

Pour ce qui est de la télévision, la présence d'éoliennes peut avoir deux (2) effets sur les signaux, c'est-à-dire un effet d'ombrage qui, si on veut une explication très visuelle, c'est le même principe que l'ombre qui est créée à la lumière du soleil par un obstacle.

195

Donc comme la figure en haut à gauche le montre, les effets à proximité vont être plus grands que lorsqu'on s'éloigne.

200

Ensuite, le deuxième problème qui peut être causé par une éolienne, c'est une réflexion sur sa structure de support ou sur ses pales. Ici, on a deux (2) images, l'image de gauche est une image d'un signal normal de télévision et l'image de droite est une image qui est composée du signal voulu et d'un signal réfléchi.

205

Le signal réfléchi est ce qui crée le dédoublement qu'on voit à la droite, dans l'image de droite. C'est un deuxième exemple du phénomène. Celui-là est particulièrement frappant, parce que le présentateur a deux (2) nez, deux (2) bouches, quatre (4) oreilles! C'est le résultat d'une réflexion sur une structure ou un édifice.

210

Le département de gestion du spectre et des télécommunications d'Industrie Canada, c'est le département responsable de la gestion du spectre pour le Canada au complet. Ce département a créé, dans le cadre du CCTR qui est le Comité consultatif technique sur la radiodiffusion, Industrie Canada a créé le sous-comité 18 dont les travaux visaient à déterminer les ondes de coordination entre les systèmes de radiocommunication et les parcs éoliens.

215

Les résultats de ce comité-là ont été présentés à Industrie Canada et le document est présentement en attente de publication.

Donc dans le milieu des radiocommunications et des télécommunications, Industrie Canada est responsable de faire l'application des règlements, donc de mettre en place la coordination pour éviter le brouillage et les problèmes entre utilisateurs du spectre.

220 Le document qu'on a produit explique quant à lui la coordination qui serait nécessaire entre les promoteurs éoliens et les utilisateurs du spectre électromagnétique.

225 Étant donné qu'Industrie Canada a pas juridiction sur les promoteurs éoliens, ce n'est pas une obligation réglementaire. Mais le document demeure toutefois valable tant pour les promoteurs que pour les radiodiffuseurs afin de référence pour éviter les problèmes potentiels.

230 Donc le document s'inscrit dans un processus de coordination qu'on aimerait voir implanter, c'est-à-dire que le promoteur, en première étape, devrait s'informer sur les systèmes de radiodiffusion et de radiocommunication qui sont présentement en exploitation dans la région au moment où il procède aux études pour l'implantation d'un parc éolien.

235 Ensuite, le document de détermination de la zone de coordination entre les systèmes de radiocommunication et parc éolien fournit au promoteur des équations mathématiques relativement simples, afin de calculer les zones qui sont à éviter pour éviter les problèmes.

240 Si toutes les éoliennes sont disposées de manière à être à l'extérieur de ces zones-là, il devrait pas y avoir aucun problème avec aucun des systèmes. Par contre, si des éoliennes sont positionnées à l'intérieur de ces zones-là, que ce soit les zones autour des émetteurs ou des récepteurs, une étude détaillée devrait être faite, dans le cas de la province de Québec, par un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec, puisque c'est des travaux qui sont sous la Loi sur les ingénieurs.

245 Si l'étude détaillée effectuée par l'ingénieur démontre qu'une dégradation dommageable est possible, on s'attend à ce que le promoteur soit responsable de proposer les solutions au problème.

250 Donc ici, ce que vous voyez à l'écran, c'est dans le cas de la réception de la télévision, on trouve en haut le point qui est l'émetteur de télévision, donc la source des signaux de télévision, au centre l'éolienne et sa zone qui crée des problèmes pour le récepteur de télévision.

255 Donc dans ce cas-ci, ce qui est illustré, le R qui est le récepteur est à l'extérieur de la zone problématique; donc dans ce cas-là, l'éolienne n'aurait pas d'influence sur la réception des signaux de télévision. Par contre, si le récepteur se trouve à l'intérieur du contour qui est sur la figure, il y a des risques importants de brouillage au signal de télévision pour la personne qui tente de recevoir.

Les dimensions de la zone varient en fonction des récepteurs et des dimensions des éoliennes et des fréquences utilisées.

260 Un des moyens qui est privilégié afin de minimiser les impacts de la présence des
éoliennes est le remplacement de l'antenne de réception. Une antenne standard du type oreilles
de lapin a un patron de réception tel que présenté à gauche, donc c'est-à-dire que les signaux
reçus dans toutes les directions ont la même importance pour l'antenne, donc on influence sur ce
qui est affiché à l'écran. Si on remplace par une antenne à faisceau étroit, on positionne
265 l'antenne de manière à maximiser la réception du signal en provenance de l'émetteur et de
minimiser ce qui provient des réflexions sur les éoliennes et ainsi, on peut diminuer ou même
éliminer les problèmes de réception.

Comme j'ai mentionné tout à l'heure, un autre système qui est à risque, c'est les relais
micro-ondes aussi appelés les liaisons hertziennes. Ces systèmes-là sont relativement faciles à
270 tenir compte au moment des plans, puisqu'il suffit de dégager un couloir qui correspond à trois
(3) fois la zone de Fresnel. Ce que ça veut dire, ça, c'est que ça varie selon la fréquence, et
étant donné que les fréquences micro-ondes sont très élevées, le couloir est assez restreint,
donc c'est facile de dégager le passage pour les liens.

275 Donc s'il n'y a pas d'obstruction physique, que ce soit par les pales ou la structure de
support, il y aura pas de problème pour le lien point à point.

Pour ce qui est de la réception satellite, on a ici à l'écran les deux (2) plans de vue de ce
qui est nécessaire de dégager. En haut à gauche, ça montre une vue de dessus au point de
280 réception, donc ça prend environ un kilomètre (1 km) de dégagement pour assurer une bonne
réception. Et en plus, à partir du point de réception, le cône qui se dirige vers le satellite dont on
veut percevoir les signaux doit être dégagé. L'angle d'élévation et la dimension du cône vont être
fonction de la position du satellite et des fréquences utilisées.

285 Pour ce qui est de l'impact sur des stations AM, le seul impact vient de la présence d'une
structure métallique en champ proche de l'antenne, c'est-à-dire que si on introduit un objet
métallique de grande dimension à proximité d'une station AM, on va déformer son patron de
rayonnement. Donc la station va émettre dans des directions où elle n'émettait pas aussi fort
avant ou vice versa, on va diminuer son rayonnement dans une autre direction.

290 Donc si on se tient à plus de deux kilomètres (2 km) d'une station AM, on va éliminer les
problèmes de diffusion pour les stations AM.

Tous les résultats que je vous ai présentés sont basés sur des anciennes études, sur
295 d'anciennes générations d'éoliennes. On a essayé d'extrapoler les modèles pour tenir compte
des nouvelles dimensions des nouvelles éoliennes.

300 Donc pour valider les modèles qui vous ont été présentés et les méthodes de prédiction,
des campagnes de mesures intensives vont être nécessaires afin de recueillir des données
scientifiques pour valider les modèles et les raffiner.

Voilà! J'ai un court extrait vidéo du parc éolien de Murdochville où on est allé au mois d'août 2005 prendre les mesures sur les signaux de télévision.

305 Donc ce que vous voyez à l'écran, les pulsations dans l'intensité lumineuse et les variations de couleurs sont causées par la présence des éoliennes à trop grande proximité des émetteurs de télévision de la ville de Murdochville. Le battement que vous voyez en intensité correspond à la fréquence de passage des pales et la variation de couleurs aussi.

310 Puis ce signal-là a été reçu avec un système d'antenne à faisceau étroit, tel qu'il a été présenté dans la présentation, avec une antenne extérieure, un téléviseur normal, puis on a enregistré avec un VHS.

315 Donc c'est ce qui résulte à ce moment-là où on a pris l'enregistrement du brouillage des éoliennes pour la réception de télévision.

La campagne de mesures s'est déroulée pendant trois (3) jours à Murdochville et des interférences ont été observées à différents endroits dans la ville, les trois (3) jours. Donc c'est pas un phénomène qui est exceptionnel. Merci.

320

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Levert.

325 Dans le cas de l'actuel Le Nordais, est-ce qu'il y a eu une campagne qui a été faite pour évaluer cette situation?

PAR M. MARTIN LEVERT:

330 Des campagnes avec un grand nombre de points, non. Mais on s'est déjà rendu sur place pour prendre des observations, pour nos données personnelles à Radio-Canada.

PAR LE PRÉSIDENT:

335 Parfait. Et dans le cadre de l'étude d'impact du projet d'agrandissement de parc éolien dans la MRC de Matane sous étude actuellement, est-ce qu'il y a des préoccupations au regard de la localisation des éoliennes que vous pouvez nous souligner?

PAR M. MARTIN LEVERT:

340

Bien nous, là, je réponds en tant que Radio-Canada et non pas en tant que membre du sous-comité 18! Nous, ce qu'on a remarqué dans l'étude d'impact, c'est qu'il y avait pas d'étude d'impact sur les signaux de radiocommunication et de télécommunication.

345 Puis d'après ce qu'on peut voir, avec les données qu'on a pu trouver sur l'emplacement des éoliennes, il faudrait faire une étude d'impact détaillée par un ingénieur qualifié en radiodiffusion.

PAR LE COMMISSAIRE:

350

Monsieur Gagnon, est-ce que vous avez fait une étude à ce sujet?

PAR M. LOUIS GAGNON:

355

Je vais vous expliquer, nous, ce que nous avons fait comme analyse.

360

D'abord, nous, on a répertorié cinq (5), on va appeler ça, j'ai peut-être pas les mêmes termes que monsieur Levert, mais des diffuseurs ou des émetteurs, si on veut, un qui est à Baie-Trinité sur la rive nord du Saint-Laurent, Télé-Québec, un qui est à Sainte-Marguerite-Marie qui est TVA, un qui est à Matane Radio-Canada, il y en a un à mont Comi qui est TVA, Télé-Québec, puis un à Rimouski, on appelle ça Rimouski-Champlain qui est Radio-Canada, qui est à cent kilomètres (100 km) environ d'ici. Alors c'est ceux que nous avons répertoriés.

365

Puis ça fait partie de notre analyse d'examiner ça.

370

Nous, on est en opération ici à Matane depuis sept (7) ans avec les installations existantes et notre organisation, nous n'avons pas reçu aucune plainte d'aucune personne en fait à ce sujet comme quoi il y aurait une interférence ou un brouillage dans la réception, depuis les sept (7) ans d'opération de notre parc actuel. Alors ça aussi, on en a tenu compte dans notre analyse.

375

Également, on a pris connaissance de la littérature internationale, on pourra vous donner les citations ici, on en a des États-Unis, du Portugal, du Danemark, encore des États-Unis, de l'Espagne. Et dans la majorité, en fait la conclusion de ces études-là, c'est qu'en fait, s'il y avait un risque, et eux, ils l'identifient comme étant un risque sur ceux qui sont équipés avec une télévision analogique, si on veut, s'il y avait un risque, et malgré ça, si disons dans le cas peu probable où il y aurait un brouillage ou quelque chose d'intermittent ou une difficulté de réception, on y traite de méthodes qui sont une combinaison premièrement de réorienter l'antenne ou d'avoir une antenne plus performante, on parle chez le récepteur, chez le domicile qui reçoit l'onde, ou d'en accroître la hauteur.

380

Et disons, dans le cas, disons dans le pire scénario, en fait, la solution serait soit d'avoir une réception par câble ou une réception par antenne parabolique dans le cas où, disons, hypothétiquement, dans le cas où quelqu'un aurait ce type de problème.

385

L'analyse de ce qui se passe présentement, pour nous, notre conclusion, c'est que c'est peu probable par rapport aux sept (7) ans d'opération que nous avons déjà dans la région, où il y

390 a pas eu de plainte de ce genre, et notre position là-dessus, c'est que si disons, suite à l'installation des nouvelles éoliennes, s'il y avait quelqu'un dans l'environnement qui avait un problème de réception de télévision, bien, nous réglerions son problème personnel par une méthode palliative, si on veut.

395 Alors nous, de notre point de vue, plutôt que de pousser des études à outrance, on a préféré se baser sur l'expérience pratique ainsi que sur les relevés que nous avons faits, et de s'engager, s'il y avait hypothétiquement ou éventuellement un cas ou des cas, de les corriger sur-le-champ, si on veut, par après, de façon à donner satisfaction aux gens.

400 Alors disons qu'il faut comprendre notre point de vue qui peut être différent de d'autres intervenants. Notre but, nous, ce n'est pas de faire avancer nécessairement l'analyse, comprenez-vous, on n'est pas des universitaires, on est des gens qui sommes dans la pratique de l'éolien et on n'a pas vécu de ce problème-là à date.

405 Évidemment si nos partenaires ou les gens de la région, s'il y en avait un problème ultérieurement après l'installation des nouvelles, c'est bien entendu qu'il y a engagement de notre part à corriger ça si on est à l'origine, si on était à l'origine d'un quelconque brouillage.

Mais pour le moment, avec la connaissance qu'on a, nous n'avons pas cette inquiétude.

PAR LE COMMISSAIRE:

410 Une question, monsieur Gagnon, est-ce que vous avez fait l'inventaire des gens qui possèdent le câble?

PAR M. LOUIS GAGNON:

415 Actuellement, dans la région, il y a des endroits où ils ne sont pas desservis par le câble au moment où on se parle. Par contre, il y a des planifications pour le faire, parce que plus on s'éloigne dans certains des rangs, ils n'ont pas la couverture par câble, mais Cogeco, si c'est bien Cogeco, oui c'est ça, on a vérifié avec eux, ils ont pas le programme d'investissement encore pour ça, mais c'est dans leur planification éventuelle, si on veut. Évidemment, ça s'étend toujours, le câble, la zone s'agrandit, les zones s'agrandissent à chaque année.

425 Selon les vérifications aussi qu'on a faites, apparemment, et ça, disons, on a fait ces vérifications-là parce qu'il y avait une préoccupation, même on a entendu ça dans les autres audiences publiques des autres projets, nous, ça nous était pas arrivé, ce genre de cas là, ça nous est pas arrivé du tout, mais on a quand même fait des vérifications, puis il semble que d'autres postes de télévision ou RDI, eux, je sais pas s'ils fonctionnent par câble ou satellite, mais disons que ça semble pas être une préoccupation. C'est ce qu'on en sait pour le moment.

430 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Monsieur Levert, juste une question. S'il y a beaucoup d'éoliennes, c'est-à-dire s'il y a plusieurs éoliennes dans un même endroit, est-ce que ça peut influencer, est-ce que ça peut faire des interférences au niveau des radiotélécommunications?

435

PAR M. MARTIN LEVERT:

Oui.

440

PAR LE COMMISSAIRE:

Disons dans le cas actuel par exemple, sur le projet d'Axor et d'autres projets qui sont en discussion actuellement, si tout ça se met...

445

PAR M. MARTIN LEVERT:

L'effet des éoliennes est cumulatif. Donc dans une étude d'impact, les éoliennes qui sont proposées doivent être tenues en compte, mais en considération avec toutes celles qui sont déjà installées ou celles qui sont déjà approuvées pour installation.

450

PAR LE PRÉSIDENT:

Je peux poursuivre! Je continuerais sur ça. Vous dites qu'il est cumulatif, mais dans la présentation que vous avez faite, c'est plus la localisation de chacune des éoliennes qui m'apparaissait problématique.

455

Pouvez-vous développer un peu, quand vous dites que c'est cumulatif?

460

PAR M. MARTIN LEVERT:

OK, oui. Ce qu'on comprend très bien aujourd'hui, c'est les effets d'une seule éolienne. Ce dont on a de la difficulté à prévoir, c'est l'effet d'un parc éolien, donc de plusieurs éoliennes à proximité.

465

PAR LE PRÉSIDENT:

Et pourquoi c'est difficile à prévoir, puisque c'est chacune comme une unité que vous pouvez, d'après votre présentation, c'est chaque unité qui semble causer un problème?

470

Donc si je mets en dehors de la zone d'ombre, si je m'assure que la localisation ferait pas de problème, pourquoi vingt-cinq (25) éoliennes feraient un problème si les vingt-cinq (25) unitairement le feraient pas?

PAR M. MARTIN LEVERT:

475 Je comprends votre question. Je vais essayer de remettre l'image!

Donc ce qui est illustré ici, c'est la zone pour une seule éolienne. Mais la dimension de la zone peut être telle qu'à l'intérieur de cette zone-là, il va y avoir une deuxième éolienne. Puis à l'intérieur de la zone de la deuxième, il peut y avoir une troisième éolienne.

480

Donc ça crée une zone d'une forme qui est fonction du positionnement des éoliennes et des récepteurs. Et c'est ce que j'avais mentionné au début, les variables qui entrent dans la prédiction qui sont les dimensions des éoliennes, les fréquences utilisées, la position relative des récepteurs.

485

C'est tout ce lot de variables là qui entre en jeu dans la définition de la zone qui est affectée par un parc éolien.

PAR LE PRÉSIDENT:

490

OK. Et ce rayon autour d'une éolienne, c'est important, c'est de quel ordre? Comme celles qu'on voit, Le Nordais, point soixante quinze mégawatt (0,75MW) ou un point cinq mégawatt (1,5 MW)?

495

PAR M. MARTIN LEVERT:

Bon, Le Nordais étant des éoliennes d'une ancienne génération, elles sont de beaucoup plus petite dimension que les nouvelles. Et les dimensions des nouvelles éoliennes se rapprochent de par leurs dimensions physiques des fréquences qui sont utilisées en télévision. Donc elles sont plus problématiques que les éoliennes plus petites. Ça, c'est une chose.

500

Et pour répondre à votre question de la dimension que ça peut représenter comme zone potentielle, c'est variable. Un des facteurs les plus importants étant le terrain sur lequel les éoliennes sont installées. Ça peut aller de cinq cents mètres (500 m) à plus de dix kilomètres (10 km).

505

PAR LE PRÉSIDENT:

Le minimum, c'est cinq cents mètres (500 m)?

510

PAR M. MARTIN LEVERT:

L'extrême minimum dans une situation où on est très chanceux, ça peut être cinq cents mètres (500 m), mais une situation qui est montagneuse ou qu'il y a un relief particulier, ça peut aller jusqu'à dix kilomètres (10 km).

515

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci. Madame Dupont, vous vouliez ajouter quelque chose sur cette question?

520 **PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

Je vais tout simplement mentionner l'importance de procéder à l'étude d'impact pour le promoteur, puisque c'est mentionné dans la Directive ministérielle. Donc c'est exigé.

525 Nous l'avons exigé à nouveau lorsque nous avons mis l'avis sur la recevabilité de l'étude d'impact; nous avons mentionné que certains renseignements complémentaires devaient être acquis avant d'entamer l'étape d'analyse environnementale du projet menant à la prise de décision par le gouvernement.

530 Et là, il est mentionné:

"Les résultats de l'étude d'impact sur les systèmes de télécommunication."

535 Donc ça implique l'état de la situation, les mesures d'atténuation, de compensation que le promoteur entend mettre de l'avant au besoin et il y aura certainement aussi une condition de décret sur le suivi.

PAR LE PRÉSIDENT:

540 Parfait. Donc ce que vous attendez, c'est grosso modo ce que le sous-comité 18, ce que monsieur Levert nous a présenté au nom du sous-comité?

PAR Mme CÉLINE DUPONT:

545 Exactement. Comme nous n'avons pas l'expertise à l'intérieur du ministère et du gouvernement en général, nous nous sommes associés à la Société Radio-Canada pour cet élément.

PAR LE PRÉSIDENT:

550

Merci. Monsieur Gagnon!

PAR M. LOUIS GAGNON:

555 J'avais deux (2) points à ajouter. C'est que nous avons quand même analysé passablement de commentaires ou d'autres, parce qu'il y a eu d'autres expertises qui ont été faites en rapport avec cette, disons, qu'il y aurait une prétendue interférence, et il y a eu des

analyses faites par des ingénieurs qui sont en fait, ce sont des analyses qui sont faites selon la pratique, donc les analyses sont bien faites.

560

Mais il demeure que ce sont des projections, si on veut, et puis que c'est une science qui, en fait l'éolien, c'est nouveau, donc cette espèce d'interférence là, elle n'est pas bien documentée.

565

Toutefois, dans une des séances justement du BAPE sur un autre projet, il y avait un expert qui avait présenté un rapport et c'était présenté par le promoteur, puis il y a eu du questionnement là-dessus. Et une des conclusions en fait de cet expert-là qui a été questionné par la Commission disait que si jamais il y avait, dans le cas peu probable où il y aurait un brouillage, c'est que lui, ce qu'il disait, c'est que dans soixante-quinze pour cent (75 %) des cas, il y aurait possibilité, en jouant avec l'antenne, utiliser une antenne directionnelle de façon à régler le cas, ou en jouant, comme on a expliqué tout à l'heure, avec la configuration de l'antenne réceptrice.

570

Et dans l'autre vingt-cinq pour cent (25 %) des cas, si ce n'était pas possible d'éliminer celle-ci, bien là, les alternatives, c'est ce que je disais, c'est soit la câblodistribution ou réception par satellite qui viendrait régler ou curer le problème.

575

Donc notre approche, je la répète! C'est que nous, on a fait une analyse détaillée qu'on peut qualifier d'expertise des sources émettrices. Notre analyse ou notre expertise aussi tient compte de l'expérience passée des éoliennes en place, et la projection de ce que nous allons installer, et surtout les méthodes curatives ou d'atténuation de l'impact, c'est surtout ça qui est mis de l'avant.

580

Nous, notre emphase est là-dessus, c'est sur la méthode d'atténuation plutôt que de, comment dirais-je, de perfectionner du positionnement d'éoliennes qui, à notre avis, c'est un avis, quand même technique, mais qu'il serait difficile de positionner une éolienne dans l'espace pour dire, on va minimiser le risque d'y arriver.

585

On préfère dire et s'engager à réparer ou à faire les ajustements nécessaires, si jamais le cas se produit. Et je répète, si jamais le cas se produit, parce qu'à date, on n'a pas aucune plainte d'aucun des citoyens sur ce sujet-là.

590

PAR LE PRÉSIDENT:

Peut-être juste au sujet des plaintes! Moi comme citoyen, je me demande si je penserais à aviser quelqu'un qui a des structures dans le quartier, que mon signal de télévision n'est pas bon.

595

Comment vous avez approché les citoyens pour leur dire, écoutez, si jamais vous avez un problème de réception de télévision, veuillez nous contacter! Est-ce que vous avez fait ça?

600

PAR M. LOUIS GAGNON:

605 De deux (2) façons. D'abord non, nous n'avons pas fait une approche systématique. Mais nous sommes en communication régulière, tout au moins avec les propriétaires sur lesquels, des endroits où nous avons des éoliennes, et comme vous avez vu ce matin, évidemment ça couvre une partie du territoire, parce que les gens qui ont des éoliennes ont des habitations à proximité.

610 Maintenant, votre commentaire est excellent et d'ailleurs, j'aimerais, monsieur le Président, peut-être que vous pourriez poser la question à monsieur Levert qui pourrait peut-être vérifier, est-ce qu'il y a eu des plaintes chez Radio-Canada dans l'environnement actuel du parc, à savoir s'il y a des gens qui se sont plaints de cette interférence-là.

615 Nous, ça n'a pas été mis à notre connaissance, en fait, pendant les sept (7) ans d'opération.

620 Remarquez que là-dessus, malgré que nous n'ayons pas fait un sondage, comme vous disiez, exhaustif, comme on n'a eu aucune plainte, on en conclut que si quelqu'un pendant sept (7) ans avait eu du brouillage sur sa télévision, on en aurait entendu parler.

Mais disons que vous pourriez de première main avoir l'information de Radio-Canada là-dessus qui pourrait nous dire si dans notre environnement à nous, à Saint-Ulric, il y a eu des plaintes là-dessus, ce serait intéressant de le savoir.

625 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais aller du côté de madame Dupont. Donc monsieur Gagnon nous explique un peu la façon dont il a abordé cette question.

630 Est-ce que ça satisfait le ministère ou le ministère s'attend à quelque chose, une véritable analyse d'impact?

PAR Mme CÉLINE DUPONT:

635 Comme je vous l'ai mentionné tout à l'heure, comme on n'a pas d'expertise à l'interne, on s'est associé à la Société Radio-Canada, donc on vise à satisfaire beaucoup leurs demandes à eux.

640 Maintenant, d'après ce que monsieur Gagnon mentionne et tout ce qui a été dit maintenant, je comprends, je prends note en tout cas qu'il est difficile de faire des prédictions par rapport aux impacts concernant les télécommunications. Nous verrons donc à discuter avec la Société Radio-Canada et Axor et voir la façon dont nous allons poursuivre les discussions là-dessus.

C'est satisfaisant pour vous?

645

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, je vais aller à monsieur Levert. De ce que vous avez entendu du promoteur, est-ce que c'est vraiment difficile de faire l'évaluation de ces impacts potentiels?

650

PAR M. MARTIN LEVERT:

Je vais répondre à votre question puis après, j'ai quelques commentaires sur ce qui a été dit.

655

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, je vous en prie.

660

PAR M. MARTIN LEVERT:

C'est difficile, oui, mais dans l'état où on est rendu dans notre compréhension des phénomènes, il y a quelques concepts qu'on a à valider, mais on est capable de déterminer si le risque est important ou non, avec une bonne précision.

665

Est-ce que ça va tomber exactement au coin de telle rue et telle rue ou deux-trois cents mètres (200 m-300 m) plus loin, on n'est pas rendu à ce point-là, mais on est au moins capable de déterminer si, mettons, cinq cents mètres carrés (500 m²), il va y avoir un risque très important de brouillage ou non.

670

Donc on est déjà en mesure d'identifier des zones où on s'attend qu'il va y avoir des problèmes.

PAR LE PRÉSIDENT:

675

Et si je poursuis, donc si on identifie ces zones, ce qu'on devrait faire, j'imagine, c'est de vérifier si ça s'est confirmé, puis si ça s'est confirmé, il reste deux (2) solutions: Une antenne unidirectionnelle ou un câblage ou autre chose, mais on peut agir directement sur la résidence.

680

Donc quel gain on fait de produire cette étude si on arrive au même résultat? Convainquez-moi.

PAR M. MARTIN LEVERT:

685

Bon, là, je vais passer mes commentaires avant, parce que ça va faire partie de la réponse.

690 Les statistiques que le promoteur a mentionnées que dans soixante-quinze pour cent (75 %) des cas, on pouvait régler le problème en réorientant l'antenne, etc., etc., c'est des résultats qui sont propres à l'étude qui a été effectuée, qui tient compte du terrain, de la localisation des émetteurs, des récepteurs et des éoliennes. Donc ce pourcentage-là s'applique seulement au projet dont l'étude portait.

PAR LE PRÉSIDENT:

695 Vous parlez du projet de Murdochville, non, vous parlez d'un autre projet?

PAR M. MARTIN LEVERT:

700 Je sais pas où a pris ces statistiques le monsieur...

PAR M. LOUIS GAGNON:

Ça, c'est le projet de Northland.

705 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Dans la région de Saint-Ulric.

PAR M. LOUIS GAGNON:

710 C'est ça.

PAR M. MARTIN LEVERT:

715 Donc Northland a engagé un consultant en radiodiffusion pour faire une étude détaillée, puis suite aux calculs, tenant compte du terrain et tout ça, il est arrivé au chiffre de soixante-quinze pour cent (75 %). Mais c'est pas soixante-quinze pour cent (75 %) peu importe le projet qu'on peut solutionner le problème.

720 Ensuite, le remplacement de l'antenne, la réorientation de l'antenne dépend de la localisation des éoliennes par rapport à l'émetteur et au récepteur. Donc si on se trouve à être dans la partie allongée de la zone, étant donné que l'éolienne et l'émetteur de télévision sont dans la même direction, vous aurez beau avoir la meilleure antenne au monde, mais le signal nuisible et le signal utile proviennent de la même direction. Donc à cet emplacement-là, il y a pas
725 de solution compensatoire possible pour la réception de la télévision par ondes.

Donc à ce moment-là, on tombe dans des solutions de remplacement carrément, qui est le câble ou le satellite, puis ces solutions-là doivent être prises avec une certaine réserve,

730 puisque c'est pas garanti que sur les systèmes alternatifs, la programmation locale va être disponible.

735 Je sais très bien, pour avoir déjà vérifié, que dans la région de la Gaspésie, Radio-Canada offre un service d'information qui est propre à la Gaspésie et ces bulletins de nouvelles là ne sont pas disponibles sur les signaux satellites.

740 Ensuite, si on veut être capable de justifier les plaintes des gens de brouillage, on doit avoir une base de référence, parce que la télévision par voie hertzienne étant ce qu'elle est, il se peut que dans des endroits présentement derrière une colline ou près d'un autre bâtiment, quoi que ce soit, que la réception est déjà mauvaise. Mais à ce moment-là, il faut être allé sur le terrain, puis prendre les mesures avant construction, pour pouvoir comparer une fois construit. Parce que c'est vraiment une comparaison qu'on doit faire après construction pour voir l'impact qu'il y a eu.

745 Puis autre chose au sujet des plaintes pour l'exploitation qui est en cours! Comme j'ai mentionné, les éoliennes qui sont présentement installées sont de plus petite dimension, donc ont un impact moins important pour la télévision, et bien des gens quand ils ont des problèmes de réception de la télévision, au lieu de chercher à savoir pourquoi ou loger une plainte aux diffuseurs, vont s'acheter une soucoupe ou prendre une réception par câble tout simplement.

750 Donc c'est difficile d'obtenir des statistiques sur les gens qui ont des problèmes de réception, puis dans la grande majorité des cas, les gens vont attribuer les problèmes de réception au mauvais temps, à toutes sortes de raisons, parce qu'ils savent pas c'est quoi la source de leurs problèmes.

755 **PAR LE COMMISSAIRE:**

760 Monsieur Levert, juste pour bien comprendre! Pour démarrer une étude comme celle-là, est-ce qu'il faut commencer par savoir où est l'éolienne, où elle est située, puis aussi qu'elle serait sa dimension, son modèle?

PAR M. MARTIN LEVERT:

Oui, exactement.

765 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Donc ça prend ça pour commencer?

PAR M. MARTIN LEVERT:

770

Oui. Parce que le déplacement d'une éolienne de cinq cents mètres (500 m) peut faire toute la différence pour une résidence.

PAR LE COMMISSAIRE:

775

Donc là actuellement, on a un projet qu'on sait pas encore le type d'éoliennes qui va être installé, et on sait pas encore l'endroit, donc on peut pas démarrer l'étude?

PAR M. MARTIN LEVERT:

780

Non, pas à ce moment-ci.

PAR LE COMMISSAIRE:

785

OK, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

790

Peut-être un dernier point sur la question et après, on va passer au questionnement de la salle! Entre une éolienne de trois mégawatts (3 MW) comme celles qui apparaissent possibles dans l'étude et une de un point cinq mégawatt (1,5 MW), donc le nombre, on parle dans un cas de cinquante (50) et dans l'autre cas de vingt-cinq (25), est-ce qu'il y a une situation qui, d'un point de vue de radiocommunication, semble supérieure à l'autre, indépendamment de la localisation, étant donné que c'est à l'intérieur du même territoire?

795

PAR M. MARTIN LEVERT:

800

Je peux pas répondre, ça va dépendre du positionnement final des éoliennes. On peut avoir vingt-cinq (25) éoliennes qui vont être disposées d'une telle sorte et qui sont de dimension que le signal va être complètement détruit, puis on peut avoir cinquante (50) éoliennes disposées autrement qu'il n'y aura pas de problème.

PAR LE PRÉSIDENT:

805

Donc c'est très contextuel?

PAR M. MARTIN LEVERT:

810

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça dépend du contexte et des précisions. Parfait.

815

Je vais prendre un dernier point de mon commissaire!

PAR LE COMMISSAIRE:

820

Juste une petite dernière! Madame Ross, est-ce que vous avez des dispositions dans votre Règlement de contrôle intérimaire à ce sujet-là, sur les interférences?

PAR Mme LINE ROSS:

825

Dans la première version de notre Règlement de contrôle intérimaire, on avait fait une mention. Donc il devait y avoir quelque chose, des études au niveau des télécoms.

830

Maintenant, à cause des problèmes d'application de ça, bien, on l'a abrogé dans une modification, parce qu'on n'était pas en mesure, on n'avait pas l'expertise, on n'était pas en mesure de faire le suivi là-dessus.

Par contre, dans nos mémoires, on fait mention, on va faire mention que cet élément-là est quand même important.

835

PAR LE COMMISSAIRE:

OK, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

840

Monsieur Gagnon.

PAR M. LOUIS GAGNON:

845

J'aimerais apporter un commentaire. C'est que de notre point de vue, nous tentons d'aborder, monsieur le Président, cette chose-là du point de vue pratique. Et c'est pour cela, quoiqu'il faut bien comprendre, loin de, vous savez bien après tout ce qu'on vous a expliqué et qu'on a vu ce matin, qu'on n'est pas des gens, au contraire, on est pour l'avancement de la science, puis on est pour les études et pour le perfectionnement, mais dans ce cas-ci, nous, c'est une question de jugement aussi.

850

C'est qu'il pourrait y avoir des études pointues de micropositionnement, si on veut, et à grands coûts, parce que ce sont des études qui coûtent beaucoup d'argent, on parle pas de quelques dizaines de milliers de dollars, on parle d'études qui peuvent coûter jusqu'à soixante-

855 quinze-cent mille dollars (75 000 \$-100 000 \$) environ, et quand on sait que si jamais toutefois, même si c'est peu probable, il y avait un cas ou deux (2) à solutionner, on peut, comme je me répète, on peut installer une soucoupe ou installer le câble, et puis on a pris soin de le faire.

860 On n'essaie pas de se débarrasser de ça du tout, mais c'est une question de jugement à un moment donné et de balance des inconvénients.

PAR LE PRÉSIDENT:

865 Je comprends bien votre position. Par ailleurs, je comprends aussi la position que j'entends du côté gauche de la salle, à savoir que si nous avons des conditions initiales, si nous les connaissons, pour moi, c'est pas de la théorie, c'est aussi très appliqué. Si nous connaissons la condition initiale et la condition future, on est en mesure de porter parfois des évaluations supérieures.

870 Mais je comprends que c'est difficile à faire, étant donné qu'on n'a pas la localisation précise des installations et que nous n'avons pas également le type ou le modèle qui sera retenu pour l'instant.

875 Ceci étant dit, oui, vous voulez rajouter quelque chose sur cette question, madame Dupont? Très brièvement, j'aimerais passer aux questions du public pour enchaîner un peu.

PAR Mme CÉLINE DUPONT:

880 Je veux juste mentionner que minimalement, ce qu'on a besoin de savoir pour appliquer la condition de décret sur le suivi par la suite, c'est bien sûr de déterminer une zone d'étude, donc l'étendue possible de l'impact sur les télécommunications, ça prend ça au minimum. Et l'étude de la situation actuelle de ces résidences-là pour ensuite faire un suivi, pour comparer, pour apporter les mesures d'atténuation et de compensation. C'est un minimum, je crois.

PAR LE PRÉSIDENT:

885 Parfait, merci.

890 Monsieur Levert, merci pour votre communication technique. Je sais pas si vous voulez quitter?

PAR M. MARTIN LEVERT:

S'il y a des gens qui ont des questions, je vais être ici pour quelques heures encore.

895 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci.

900

**PÉRIODE DE QUESTIONS
PIERRE THIBODEAU**

905 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais revenir au questionnement et j'appellerais monsieur Pierre Thibodeau qui est sur ma liste! C'est dans la suite d'hier soir.

905

Bonjour monsieur Thibodeau.

910

PAR M. PIERRE THIBODEAU:

Bonjour. En fait, j'avais des questions à poser dans d'autres domaines, mais j'ai presque envie de la poser tout de suite, cette question-là, quitte à revenir à mon tour, puisqu'on est en train de débattre la question.

915

La question que je voulais savoir, lorsqu'un promoteur prend un engagement vis-à-vis le BAPE, à l'effet de dire, bon écoutez, je vais avoir une mesure compensatoire si les problèmes sont là. Disons supposons, la compagnie Axor me dit ça aujourd'hui.

920

Est-ce que cet engagement-là qui est pris publiquement devant une commission du BAPE, est-ce que ça a une valeur légale? Est-ce que par exemple, un citoyen pourrait dire, bien écoutez, j'ai un problème maintenant, le parc est installé, vous avez dit ça en public, est-ce qu'on peut considérer cette forme d'engagement là comme une forme d'engagement légal?

925

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais répondre à la moitié de la question et je vais laisser madame Dupont répondre à l'autre.

930

Le BAPE est un organisme consultatif, il observe, il entend. Il fait ses recommandations, constations et avis au ministre, et le ministre se sert de notre rapport et de l'analyse environnementale du ministère pour produire la proposition de décret qui est acheminée au conseil des ministres pour la décision.

935

Ce que vous me dites, c'est qu'en général, souvent, les opinions, les constatations que fait le BAPE sont souvent reprises parfois comme des conditions au décret. Et votre question touche beaucoup plus les conditions d'application du décret.

940 C'est pour ça que je vais céder la parole à madame Dupont.

PAR Mme CÉLINE DUPONT:

945 Donc le promoteur doit respecter certains engagements qu'il prend qui sont mentionnés dans l'étude d'impact, dans les documents qui sont déposés au ministère de l'Environnement. Ça peut être des lettres d'engagement, de répondre aussi aux conditions du décret. Donc le décret, c'est un document comme ça ici de quelques pages, il y a plusieurs conditions de réalisation.

950 Et la première condition fait une liste de tous les documents qui sont déposés par le promoteur et des lettres d'engagement, tous ces engagements font partie de ce décret-là.

Donc c'est par ça que passent tous les engagements du promoteur.

955 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et on peut poursuivre dans cette veine! Si les citoyens considèrent que ce n'est pas appliqué, qu'est-ce qu'ils peuvent faire?

960 **PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

S'il y a des plaintes à faire, c'est à la Direction régionale. Bien, ça dépend. Si c'est en période de construction, parce qu'il y a des conditions qui s'appliquent à la période de construction et des conditions qui s'appliquent à la période d'exploitation par la suite.

965 Donc pendant la période de construction, il y a toujours un contrôle qui se fait par les gens de la Direction régionale et en période d'exploitation, je pense qu'ils peuvent déposer des plaintes au niveau de la Direction régionale ou à notre Direction aux évaluations environnementales, qu'on verra à ce que les conditions de décret soient respectées, c'est très important.

970

PAR LE PRÉSIDENT:

975 Et les engagements que prend un promoteur dans son étude d'impact, il est tenu de les satisfaire?

PAR Mme CÉLINE DUPONT:

980 Oui, parce que l'étude d'impact est listée dans la condition 1 de tout décret. Alors tout engagement qui est dans l'étude d'impact fait partie du décret.

PAR LE COMMISSAIRE:

985 Une information monsieur Thibodeau. Dans le rapport complémentaire, donc qui fait partie de l'ensemble des documents de l'étude d'impact, je vais vous citer ce qui est indiqué. On dit:

990 "Advenant le cas où des problèmes d'interférence seraient rencontrés, le promoteur s'engage à mettre en œuvre des mesures de compensation visant à rétablir les systèmes de télécommunication à leurs états initiaux."

Alors déjà dans les documents qui ont été déposés avant les audiences, il y avait déjà un engagement du promoteur à cet effet-là.

995 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça vous répond, monsieur Thibodeau?

PAR M. PIERRE THIBODEAU:

1000

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1005

Votre deuxième question s'il vous plaît.

PAR M. PIERRE THIBODEAU:

1010

Ma deuxième question, c'est de savoir, hier on avait parlé d'un comité de suivi, justement puisque vous faites mention d'un certain nombre de conditions qui viennent avec l'émission d'un permis d'exploitation, est-ce que le promoteur, vous êtes prêt, est-ce que vous vous engagé par exemple à mettre sur pied ce comité de suivi là composé de représentants de la population et des élus municipaux?

1015

Puisqu'on sait qu'il va y avoir des études en termes de suivi environnemental et dans toutes sortes de domaines qui demandent en fait, tout dépendant des conditions qui vont être assorties, si le ministre prend une décision favorable, donc je demande au promoteur si le promoteur est prêt à s'engager à mettre sur pied ce comité de suivi là et signer une entente avec la Municipalité de Saint-Ulric par exemple?

1020 **PAR LE PRÉSIDENT:**

La question est claire, monsieur Gagnon.

1025 **PAR M. LOUIS GAGNON:**

1025

Oui, la réponse est oui. En fait, nous sommes prêts à mettre en place un comité de suivi dans son sens large, un comité en fait dans lequel feraient partie un représentant de la municipalité concernée, avec les gens de notre organisation, de façon à s'assurer que les suivis environnementaux et les engagements pris dans le certificat d'autorisation environnemental soient suivis.

1030

Je l'avais dit hier, mais je le répète, ça pourra faire l'objet d'un engagement formel, mais c'est clair que oui.

1035 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Dans la question, il y avait aussi des gens de la population, des citoyens, est-ce que les citoyens pourraient être sur ce même comité?

1040 **PAR M. LOUIS GAGNON:**

Bien nous, en fait, on se remettra peut-être à la municipalité pour la question de la représentation locale. Si la municipalité peut choisir le mode de représentation, est-ce que ce sera, ça peut être un comité du conseil ou ça peut être des gens de la population, disons que ce sont des choses, comment dirais-je, on n'est pas à l'étape peut-être de dire de qui sera composé le comité, mais on est ouvert de ce côté-là. Est-ce que c'est des gens du conseil ou s'ils vont choisir un citoyen en plus du conseil!

1045

Tout ce que nous aimerions, c'est que ce soit pas un groupe trop élaboré pour que ce soit assez efficace.

1050

PAR LE COMMISSAIRE:

Est-ce que ce comité-là, il est mis en place avant la construction?

1055

PAR M. LOUIS GAGNON:

Oui.

1060 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Et il se terminerait à la fin, dans vingt-vingt-cinq (20-25) ans, combien de temps?

PAR M. LOUIS GAGNON:

1065 Oui, ce comité-là est permanent en fait autant que les suivis sont requis.

PAR LE COMMISSAIRE:

1070 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1075 Madame Dupont, dans les projets actuellement en étude ou qui ont été autorisés récemment, est-ce qu'il y a des conditions au décret qui touche les comités de suivi, et est-ce que vous demandez une composition spécifique de ces comités?

PAR Mme CÉLINE DUPONT:

1080 Dans un premier temps, je vais vous répondre pour peut-être Baie-des-Sables et Anse-à-Valleau, et je ferai peut-être, je demanderais à Denis Talbot pour les autres projets.

1085 Mais présentement, Cartier Énergie éolienne, comment est-ce qu'ils ont procédé, c'est qu'ils ont pris un engagement avec les municipalités tout simplement. Ils ont déterminé le comité de suivi, ils ont déterminé le mandat du comité et nous, on a une copie conforme de ça.

1090 Il n'y a pas de conditions de décret par rapport à ça, puisque c'est plus des négociations entre les parties.

PAR LE PRÉSIDENT:

1095 Parfait, merci. Ça vous répond, monsieur Thibodeau?

PAR M. PIERRE THIBODEAU:

1095 Oui. Juste une complémentaire, puisqu'on est dedans! Est-ce que le promoteur s'engage comme Northland Power s'est engagée à le faire ici devant le BAPE à l'époque, à rendre publics les suivis environnementaux?

PAR LE PRÉSIDENT:

1100 C'est une question que nous avons adressée, c'est une préoccupation qui était déjà dans les requêtes, certaines des requêtes.

1105 Donc je vais adresser la question à monsieur Gagnon. Est-ce que les suivis qui seront faits, environnementaux, économiques, sociaux seront rendus publics et comment vous comptez procéder pour les rendre publics?

PAR M. LOUIS GAGNON:

1110 Définitivement qu'ils seront rendus publics et ils seront tout simplement mis sur le site, rendus disponibles sur le site Web en question dont on a parlé hier.

Ça fait qu'ils seront disponibles pour tous ceux qui veulent le consulter.

1115 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1120 Parfait. Donc si au décret, on souligne qu'il y a quatre (4) ou cinq (5) suivis à faire, à ce moment-là ces suivis-là, vous vous engagez à les rendre publics sur votre site Web, ils seront envoyés en plus au ministère, parce que c'est une exigence probablement de leur part, mais vous les rendez publics personnellement?

PAR M. LOUIS GAGNON:

1125 Effectivement, c'est le cas.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci. Madame Dupont.

1130 **PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

1135 Je vais tout simplement ajouter en complément d'information qu'on a un document sur le suivi et dans ce document-là, nous incitons bien sûr les promoteurs à rendre publiques leurs études de suivi. Il y a déjà une lettre qui est rédigée, un exemple, donc incitatif, et nous devons avoir copie d'une lettre comme de quoi ils peuvent rendre public.

PAR LE PRÉSIDENT:

1140 Ils peuvent le rendre ou comme quoi vous pouvez le rendre public?

PAR Mme CÉLINE DUPONT:

Excusez, on peut, oui, pardon, que nous pouvons rendre publique l'étude sur le suivi.

1145 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais là, c'est plus fort, ils vont le rendre public en plus!

1150 **PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1155 Parfait.

EVA ROBICHAUD

1160

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Yves Boulay!

1165 Madame Eva Robichaud de la Municipalité de Saint-Ulric!

PAR Mme EVA ROBICHAUD:

1170 Monsieur le Président, avant de commencer, j'aimerais remettre l'information concernant les normes spéciales qui ont été ciblées hier soir.

Où c'est marqué en abrégé section 12-10, abrogé du règlement, vous les retrouvez à la suite. C'est ce qui a été fait, remplacé. Le nouveau règlement, c'est celui-là. Vous l'avez en bas.

1175

Je vais remettre la copie en arrière.

PAR LE PRÉSIDENT:

1180 Donc c'était pas le maintien des articles abrogés, mais c'est les nouveaux qui ont été adoptés?

PAR Mme EVA ROBICHAUD:

1185 C'est ça, les nouvelles normes qui ont été ajoutées là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame.

1190

PAR Mme EVA ROBICHAUD:

Ça me fait plaisir.

1195

PAR LE PRÉSIDENT:

Votre première question.

PAR Mme EVA ROBICHAUD:

1200

Oui. Monsieur le Président, est-ce que le promoteur pense utiliser les mêmes postes existants dans la place, dans le parc, ou s'il pense qu'il sera nécessaire d'utiliser, d'en utiliser un autre?

1205

Et concernant la ligne hydroélectrique, celle qui est existante, est-ce qu'elle est suffisante ou s'ils vont devoir réinstaller une ligne électrique?

PAR LE PRÉSIDENT:

1210

Vous parlez de la ligne électrique d'Hydro-Québec?

PAR Mme EVA ROBICHAUD:

D'Hydro-Québec, oui.

1215

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait.

1220

PAR Mme EVA ROBICHAUD:

Et le poste de branchement pour les éoliennes.

PAR LE PRÉSIDENT:

1225

Parfait. Monsieur Gagnon, sur le poste de branchement, est-ce que le poste actuel va pouvoir accueillir le nouveau parc éolien ou si c'est un nouveau poste qui est prévu?

PAR M. LOUIS GAGNON:

1230

Ce qui est présenté dans le projet, c'est un nouveau poste qui est localisé sur le plan et qui a été placé, disons, à un endroit pour avoir le moins d'impacts visuels possibles. Alors c'est ça qui est le projet. Ça, c'est la première question.

1235

Quant à la ligne, la ligne de TransÉnergie, c'est que nous, il faut comprendre que, juste pour rappeler la notion d'hier, c'est que nous, nous faisons un accroissement de production mais à l'intérieur des paramètres de notre contrat initial avec Hydro-Québec, donc nous allons alimenter la ligne comme c'était prévu initialement, si on veut. Nous ne dépasserons pas les limites instantanées d'injection en mégawatts sur la ligne.

1240

Donc on ne demande pas de capacité additionnelle à ces lignes-là de TransÉnergie. Alors il y en a deux (2) qui sont parallèles, deux (2) lignes de deux cent trente (230) kV.

Donc ça reste comme c'est là, puis nous, on se raccorde à cette ligne-là.

1245

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait. Je pourrais demander à monsieur Richard Grenier, si vous pouvez vous approcher peut-être!

1250

PAR M. RICHARD GRENIER:

Alors c'est exact, c'est à l'intérieur d'un contrat qui est actuel, qui a été signé en 1993. Et puis la puissance avait été prévue à l'époque pour accueillir cette puissance-là qui était, en fin de compte c'est une puissance additionnelle aujourd'hui, mais dans le temps, ça avait été déjà prévu comme ça.

1255

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait. Et on constate que dans les projets de stratégie énergétique du Québec, dans les projets qui s'annoncent dans la région Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, mais plus Gaspésie qui nous intéresse, il y a une croissance de parcs éoliens qui semble assez signifiante.

1260

Est-ce que vous envisagez à court terme la nécessité d'une nouvelle ligne ou si tous les projets qui s'annoncent pourront utiliser la ligne actuelle?

1265

PAR M. RICHARD GRENIER:

Votre question est assez large. Dans le cadre du mille mégawatts (1000 MW), effectivement il y a déjà des lignes qui sont prévues pour être construites entre Rivière-du-Loup et Les Boules. Il y a d'autres lignes également qui sont construites dans le bout, à l'est de

1270

Goémon, du côté de L'Anse-à-Valleau, ça, c'est dans le cadre du mille mégawatts (1000 MW) qui est connu.

1275 Dans le cadre du deux mille mégawatts (2000 MW), on a présentement cinq cents mégawatts (500 MW) qui peut être construit en Gaspésie. Il y a de la disponibilité pour cinq cents mégawatts (500 MW), mais dépendamment où les parcs vont être construits, ça peut exiger des lignes additionnelles ou non. Alors c'est un inconnu dans le temps.

1280 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Peut-être une question, parce qu'hier, ça a été questionné par les participants à l'audience.

1285 Il y a des gens qui se demandent en fait s'il va y avoir encore beaucoup de projets éoliens dans la région. Est-ce que le fait que, par exemple, les infrastructures en place permettent une capacité disons X, en fait, ce que ça va faire, c'est que dans l'avenir, il y aura pas de nouveau projet qui va se faire dans la Gaspésie ou si vous allez balancer en fait, quelqu'un qui va avoir des projets, il va y avoir des nouvelles lignes, comment ça va fonctionner exactement?

1290 **PAR M. RICHARD GRENIER:**

1295 Pour l'instant, l'appel d'offres, le prochain appel d'offres du deux mille mégawatts (2000 MW), la puissance est limitée à cinq cents mégawatts (500 MW), tout ce qui est à l'est de, je veux pas me tromper, alors c'est cinq cents mégawatts (500 MW) actuellement qui est prévu sans déclencher des contrats majeurs de lignes à trois cent quinze (315) kV biterne. Alors il y a un facteur limitatif pour l'instant dans le cadre de l'appel d'offres du deux mille mégawatts (2000 MW).

1300 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Donc ça voudrait dire qu'en fait, les promoteurs pourront peut-être aller faire des projets ailleurs dans d'autres régions?

1305 **PAR M. RICHARD GRENIER:**

Bien, le deux mille mégawatts (2000 MW), c'est réservé ici pour la province au complet. Il y aura pas deux mille mégawatts (2000 MW) en Gaspésie. On sait qu'il y a une limitation technique sur les lignes de transport.

1310 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Donc il y a pas de projet de lignes qui va se faire autre que ce que vous avez mentionné tantôt?

1315 **PAR M. RICHARD GRENIER:**

Bien, il y a cinq cents mégawatts (500 MW) de disponibilité, dépendamment où vont se situer ce cinq cents mégawatts-là (500 MW), ça peut être dans la vallée au sud, ça peut être au nord. Il est possible qu'il y ait des lignes additionnelles mais à ce moment-ci, on peut pas le connaître.

1320

PAR LE COMMISSAIRE:

Donc le projet tantôt dont vous parliez, c'est entre Rimouski et Lévis, c'est ça?

1325

PAR M. RICHARD GRENIER:

C'est une ligne entre Rimouski et Rivière-du-Loup, trois cent quinze (315) kV biterne. C'est une ligne qui est de cent millions de dollars (100 M \$), alors c'est le goulot d'étranglement, si vous voulez, pour accueillir une plus grande puissance que cinq cents mégawatts (500 MW) en Gaspésie actuellement.

1330

PAR LE COMMISSAIRE:

OK, merci.

1335

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc le parc actuel proposé est à soixante-quinze mégawatts (75 MW), ça veut dire que si on ajoute celui de Northland, ça nous monte à...

1340

PAR M. RICHARD GRENIER:

Mais dans le cadre du contrat actuel, il y avait une puissance maximale au point d'injection qui était de cent trente mégawatts (130 MW) qui était déjà prévue, et on ne dépasse pas cette capacité-là.

1345

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Donc ça veut dire qu'il resterait de la place en Gaspésie pour à peu près trois (3) à quatre (4) parcs équivalents à celui qu'on étudie aujourd'hui?

1350

PAR M. RICHARD GRENIER:

Bien, c'est cinq cents mégawatts (500 MW) en fait qui est disponible.

1355

PAR LE PRÉSIDENT:

Ah, il reste encore cinq cents mégawatts (500 MW)?

1360

PAR M. RICHARD GRENIER:

Oui, pour le deuxième appel d'offres.

1365

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc ça veut dire l'équivalent de six (6) parcs comme celui qu'on est en train de regarder?

1370

PAR M. RICHARD GRENIER:

C'est ça. Ou six (6) Northland si vous voulez ou cinq (5) Northland, disons, cinq (5) parcs de cent mégawatts (100 MW) chacun.

1375

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait. Monsieur Gagnon, vous voulez ajouter quelque chose?

PAR M. LOUIS GAGNON:

1380

Oui. Ce que je veux ajouter comme précision, c'est pas comme promoteur de ce projet-ci, mais c'est de par notre connaissance de la soumission de HQD 2000.

1385

C'est que, comme monsieur Grenier le disait, c'est le cas, il y a la possibilité de mettre cinq cents mégawatts (500 MW) de plus dans la région de la Gaspésie, c'est plus large que la région de la Gaspésie, mais disons le Bas-Saint-Laurent-Gaspésie.

1390

Par contre, comme monsieur Grenier le disait aussi, c'est que dépendamment de l'endroit où les gens vont proposer leurs parcs, il y aura tout de même un coût qui sera attribué à ces propositions-là qui est quand même substantiel, dépendant de l'endroit où ils sont, comparativement à d'autres régions du Québec pour lesquelles les coûts de renforcement du réseau sont inférieurs.

1395

Donc il y a une espèce de handicap si on veut, même dans le cinq cents mégawatts (500 MW) qui est permis dans le Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, dans le nouvel appel d'offres, il y a quand même un handicap qui pourrait défavoriser ces propositions-là, parce qu'ils viennent avec un certain coût dépendant de l'endroit où ils sont placés, un coût de renforcement de réseau. Alors que dans d'autres régions, il y en a qui ont un coût très minime et donc, ça peut faire en sorte que c'est entre zéro (0 MW) et cinq cents mégawatts (500 MW) en fait.

1400 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc c'est une question de rentabilité?

1405 **PAR M. LOUIS GAGNON:**

C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

1410 C'est bien ça, monsieur Grenier?

PAR M. RICHARD GRENIER:

Exact.

1415

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait.

1420 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Monsieur Bonneau, j'aurais peut-être une petite question pour vous!

PAR LE PRÉSIDENT:

1425

Merci monsieur Grenier.

PAR LE COMMISSAIRE:

1430 Monsieur Bonneau, une question, concernant justement la question d'énergie éolienne, on parle souvent d'énergie complémentaire versus une énergie stable qui se présente, les projets hydroélectriques, est-ce que ça veut dire que dans un avenir rapproché ou lointain qu'il faut absolument qu'il y ait un équilibre entre ce qui est produit en énergie éolienne et ce qui est produit en projets hydroélectriques?

1435

En fait, est-ce qu'il faut augmenter l'apport hydroélectrique pour permettre une augmentation de la part éolienne?

PAR M. JEAN BONNEAU:

1440

Bien en fait, nous, ce qu'on a étudié, ce qu'on regarde aussi à travers le monde, c'est qu'il faut pas dépasser dix pour cent (10 %) de notre énergie, de notre capacité globale. Donc si on

1445 parle d'environ quarante mille mégawatts (40 000 MW), donc quatre mille mégawatts (4000 MW) en énergie éolienne.

1450 Il faut pas oublier que l'énergie éolienne, c'est une énergie complémentaire. C'est pas une alternative. Il faut qu'il vente pour qu'on ait une énergie éolienne, tandis que si on compare avec l'énergie hydroélectrique, c'est une puissance, c'est de la puissance, donc on parle de deux (2) choses complètement différentes lorsqu'on parle de puissance et d'énergie.

PAR LE COMMISSAIRE:

1455 À ce moment-là, ce que vous dites, c'est que quand on produit de l'énergie éolienne, elle peut pas être mise en réserve, c'est-à-dire qu'elle est automatiquement utilisée, tandis que les réservoirs permettent d'emmagasiner l'énergie et de revenir par la suite quand ça baisse au niveau de l'éolien?

PAR M. JEAN BONNEAU:

1460 Vous l'avez bien dit, monsieur le Commissaire, c'est que l'énergie éolienne ne se stocke pas, c'est du vent, on peut pas stocker ça, tandis que l'énergie hydroélectrique se stocke par ses réservoirs entre autres.

PAR LE COMMISSAIRE:

1465 Donc il peut y avoir un avantage aussi concurrentiel au niveau de la vente d'énergie sur les marchés?

PAR M. JEAN BONNEAU:

1470 Avec l'hydroélectricité, effectivement, c'est très concurrentiel par rapport aux réservoirs et par rapport – ça on pourrait y aller très techniquement si on va plus loin dans le sujet – mais je pense qu'on résume bien en disant qu'avec l'hydroélectricité, on a des bonnes réserves, des bons stocks, et c'est très concurrentiel sur les marchés limitrophes du Québec.

1475 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

1480 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Robichaud, deuxième question!

PAR Mme EVA ROBICHAUD:

1485

Bon, je reviens à ce qu'il a été question tout à l'heure, l'étude qui a été faite, que monsieur Gagnon a parlé, concernant l'étude faite par Northland Power concernant les mauvaises ondes qui se reflètent au niveau de la télévision, etc.

1490

Ça tient compte du secteur de son parc avec une étude de quarante-sept (47) éoliennes. Donc en changeant de secteur où il va y avoir encore cinquante (50) éoliennes d'implantées, c'est pas la même étude.

1495

Je demande: Est-ce que c'est possible qu'Axor prenne la décision de faire une étude, pour le respect des citoyens de la municipalité, puis de tenir compte, d'en tenir compte aussi, même s'il tient compte d'une stabilisation de situation, même s'il nous offre une stabilisation de situation, est-ce qu'il est possible quand même, par respect pour les citoyens de la municipalité, de dire oui, on va faire une étude à savoir, ça affecte ou ça n'affecte pas dans leur secteur de parc et non dans le secteur, dans l'autre secteur du parc de Northland?

1500

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous dites que Northland Power a fait ce genre d'étude...

1505

PAR Mme EVA ROBICHAUD:

Oui, c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

1510

On a compris tout à l'heure que c'était contextuel, ça dépend de la topographie, de la localisation des éoliennes. Et ce que vous demandez, c'est: Est-ce qu'il est possible d'avoir un engagement de la production d'une étude similaire par respect aux citoyens?

1515

PAR Mme EVA ROBICHAUD:

Exact.

PAR LE PRÉSIDENT:

1520

Monsieur Gagnon.

PAR M. LOUIS GAGNON:

1525

Disons que je crois que la question, ce n'est pas une question de respect, parce que nous, nous avons un respect, et on respecte le milieu. Disons qu'on l'a prouvé aussi par nos huit

(8) dernières années, nos sept (7) dernières années d'exploitation. C'est pas une question de respect.

1530 C'est une question de tenter de minimiser l'impact sur l'environnement humain, et disons la minimiser ou l'atténuer.

Et nous, nous avons lu en détail avec attention passablement de littérature sur le sujet. L'avancement de la science dans ce domaine-là, la précision ou plutôt l'imprécision des études
1535 qui ont été faites, que ce soit par les conseillers de d'autres promoteurs, et celles qui sont faites internationalement aussi, pas seulement au Québec, et notre conclusion est que c'est un niveau – et là, disons avec respect pour la pratique d'ingénierie dans ce domaine, nous sommes nous-mêmes dans notre organisation, on a des ingénieurs, et on respecte beaucoup nos confrères qui ont fait du travail là-dessus – mais l'interférence avec les éoliennes est à un niveau où la science
1540 n'est pas à point, n'est pas mûre sur ce sujet.

Et l'idée, nous, c'est que la population soit satisfaite et que les impacts soient le plus faible possible ou qu'il y en ait le moins possible. La meilleure solution que nous avons trouvée, c'est celle que nous mettons de l'avant et de cette façon-là, nous allons satisfaire les gens.

1545 Et je répète qu'actuellement, ça fait plusieurs fois que je le dis, mais il n'y a pas de traces ou de gens en fait qui ont levé la main pour dire que ça présentait un problème avec l'exploitation qu'on a actuellement.

1550 Bien entendu, les machines vont être plus hautes, on comprend ça, et comme elles sont plus hautes ailleurs aussi, l'expérience démontre que ça se règle d'une façon simple.

Donc c'est pas une question de respect, c'est une question d'approche rigoureuse pour minimiser l'impact sur l'environnement et la satisfaction de la population.

1555

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Levert.

1560 **PAR M. MARTIN LEVERT:**

Une des très grandes utilités de l'étude d'impact, c'est de savoir s'il y a une solution possible ou non. Parce qu'il y a des cas qu'il y a pas de solution.

1565 Donc si l'étude d'impact est pas réalisée, on peut pas savoir si on va être capable de solutionner ou pas le problème s'il se présente.

1570 Puis de mon expérience personnelle, je me suis rendu à Murdochville, quand les éoliennes sont installées d'une certaine façon qui a un potentiel d'interférence, ça arrive. On a été trois (3) jours complets sur place et pendant les trois (3) jours, il y avait des problèmes.

1575 Donc ça arrive pas une fois de temps en temps, puis c'est pas à un coin de rue de la ville. Il y avait un risque, ça a été positionné de manière, sans tenir compte des infrastructures, puis on a eu le problème.

PAR LE PRÉSIDENT:

1580 Quand vous faites ces évaluations-là, vous vous rendez sur place, vous allez dans les maisons, vous allez voir la réception qu'ils ont, comment vous procédez?

PAR M. MARTIN LEVERT:

1585 Bon, la méthode de mesure pour les signaux de télévision analogique est spécifiée par Industrie Canada. C'est-à-dire qu'on doit avoir une antenne à neuf point un mètres (9,1 m) du sol à l'extérieur, avec un récepteur du type qui convient aux signaux.

1590 Donc dans notre cas, ce qu'on a fait, c'est qu'on s'est rendu en véhicule de mesure avec un mât qui s'élève à neuf point un mètres (9,1 m), avec une antenne de réception de très très grande qualité, comparativement à ce que les gens utilisent, pour mettre toutes les chances de notre côté. Puis après ça, on a envoyé ça dans un téléviseur régulier, comme monsieur et madame tout le monde a, et on a observé le problème.

1595 Donc dans le cas de Murdochville, on n'a pas procédé à des relevés scientifiques pour valider les modèles, on est allé voir s'il y avait des problèmes, puis on a constaté qu'il y avait des problèmes.

PAR LE PRÉSIDENT:

1600 Parfait. Il y a monsieur Talbot!

PAR M. DENIS TALBOT:

1605 J'aurais peut-être juste un point d'information que j'aimerais demander au représentant de Radio-Canada, puis un point d'information pour la Commission, toujours en rapport avec Murdochville.

1610 La question que j'aimerais poser à monsieur de Radio-Canada, c'est: Quelle était l'ampleur des problèmes qui ont été décelés à Murdochville, en termes par exemple de gens affectés par ce type de problème là, et quelles pourraient être les solutions applicables?

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Levert.

1615 **PAR M. MARTIN LEVERT:**

On n'a pas de chiffre en termes de nombre de personnes affectées, parce que Murdochville est un cas particulier, parce qu'il y a cent pour cent (100 %) de la population qui est câblée. Donc il y a une personne qui reçoit par – bien, c'est pas vrai! Il y a au moins un récepteur de télévision dans chacune des résidences qui est câblée.

1620

Donc étant donné que la programmation locale, dans ce cas-là, était disponible sur le système de câble, les gens ont pas porté plainte, parce qu'ils prenaient le signal par le câble.

1625

Pour répondre à la question sur quelle est l'ampleur de l'impact, Murdochville, en passant, c'est tout petit comme municipalité, on a pris quatorze (14) points de mesure, puis on a observé des problèmes à onze (11) des quatorze (14) points à différents degrés de sévérité, mais il y avait des problèmes à onze (11) sur quatorze (14).

1630 **PAR M. DENIS TALBOT:**

C'est bien, ça répond à ma question.

1635

J'aurais maintenant un point d'information pour simplement continuer sur ce sujet-là par rapport à Murdochville rapidement, surtout dans le but d'informer monsieur de Radio-Canada! C'est qu'il y a une étude qui va être entreprise conjointement pour les deux (2) parcs éoliens qui sont en opération, de même que le troisième parc, pour faire comme un peu le point sur l'ensemble de la situation.

1640

Des promoteurs, disons qu'il y a certaines associations, mais c'est quand même trois (3) promoteurs qu'on peut considérer comme différents qui vont se partager les services d'un expert pour élucider l'ensemble de la question à Murdochville.

PAR LE PRÉSIDENT:

1645

C'est uniquement Murdochville?

PAR M. DENIS TALBOT:

1650

Ça, c'est dans le cas de Murdochville.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Donc il y a trois (3) promoteurs?

1655

PAR M. DENIS TALBOT:

Oui, c'est ça. En fait, c'est des promoteurs qui se connaissent tous un peu, mais ils vont partager leurs ressources pour engager un expert-conseil pour régler l'ensemble de la situation ou en tout cas, évaluer l'ensemble de la situation, puis déterminer qu'est-ce qui est vraiment attribuable à quoi.

1660

C'est sûr que ces études-là vont se faire en collaboration avec les services de Radio-Canada.

1665

PAR LE PRÉSIDENT:

L'étude est lancée ou c'est une étude à venir?

1670

PAR M. DENIS TALBOT:

Je sais pas si elle est commencée actuellement, mais aux dernières nouvelles, le consultant est en train de faire un devis d'étude qu'il présentait au promoteur. C'est quelque chose qui est incessant.

1675

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Gagnon nous a mentionné tout à l'heure que c'était coûteux, ce genre d'étude, avez-vous une idée, un ordre de grandeur?

1680

PAR M. DENIS TALBOT:

J'ai pas idée de l'ampleur. J'imagine que ça dépend des lieux, ça dépend du type de parc, ça dépend d'où on va, jusqu'où on va dans ce type d'étude là.

1685

Comme madame Dupont disait tantôt, à tout le moins ce qui est important dans un premier temps, c'est de bien connaître l'état actuel de la situation, puis les principaux facteurs de risque, et de faire un suivi pour vérifier si ça se dégrade ou pas.

1690

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Levert, vous avez une idée des coûts d'une étude comme ça?

PAR M. MARTIN LEVERT:

1695

Oui. Ça dépend. Si on parle de l'étude d'impact ou de l'étude qui consiste à aller avant et faire le suivi après, pour la partie de l'étude d'impact, bien, ça dépend de la quantité de travail qui est nécessaire. Puis ça, ça va être selon les coûts des consultants qui font les études. Ça, j'ai aucune idée.

1700

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais dans le cas d'une étude comme celle que vous avez menée à Murdochville, une étude après, un suivi?

1705

PAR M. MARTIN LEVERT:

Bon, nous, dans le cas de Murdochville, on avait des craintes qu'on allait avoir des problèmes, donc on s'est rendu avant construction, puis une fois que ça a été construit, on s'est rendu reprendre les mêmes points de mesure après construction.

1710

Puis le vidéo que vous avez vu tout à l'heure, ça vient des mesures après construction.

Le coût de cette étude-là va être directement en fonction de la superficie qui est occupée par le parc, parce qu'on doit prendre des points dispersés dans le parc. Donc si le parc, par exemple pour un parc de la taille de Baie-des-Sables, c'est environ une semaine de travail avant construction, une semaine de travail après construction. Puis en termes de dollars, ça peut aller dans les dix-quinze mille dollars (10 000 \$-15 000 \$) par semaine. Ça, c'est approximatif.

1715

1720

PAR LE PRÉSIDENT:

Dans le cas de Murdochville, vous avez quatorze (14) points, donc ça vous a coûté dans cet ordre de grandeur?

1725

PAR M. MARTIN LEVERT:

À Murdochville, vu que c'était plus restreint, on avait besoin seulement de trois (3) jours de la fois, comparativement à une semaine pour Baie-des-Sables. Donc si le parc est à mi-chemin entre les deux (2), bien, ça va tomber trois-quatre (3-4) jours de mesures.

1730

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait.

1735 **PAR M. LOUIS GAGNON:**

Monsieur le Président, ce dont monsieur Levert parle, c'est les relevés, ce sont des relevés sur place. Là, on parle d'autre chose.

1740 Une analyse d'impact, pour déterminer le positionnement d'éoliennes par exemple, ce que je crois qui semble peut-être motiver certaines interventions ici, c'est qu'il y a une crainte qu'une éolienne donnée, dans le nombre d'éoliennes qu'on installe, disons cinquante (50), créerait une interférence chez un domicile dans sa réception. Alors ça, ce n'est pas l'étude dont on parle ici, là.

1745

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous en sommes bien conscients.

1750 **PAR M. LOUIS GAGNON:**

D'accord. Puis ce que je veux ajouter pour le bénéfice de vous, monsieur le Président, et monsieur le Commissaire, puis pour l'assemblée, c'est que dans le cas hypothétique où un consultant spécialisé ferait une étude, voir si potentiellement il peut y avoir un impact, non seulement s'il y a de l'imprécision sur le résultat, y a-t-il un risque ou non, mais quant à savoir les déplacements potentiels, dire par exemple, il identifierait, il y a une éolienne ici, elle pourrait potentiellement créer une interférence, on la déplace où!

1755

Selon les consultations que nous avons, le consultant, je cherche le terme, ferait le meilleur effort en fait pour essayer de bien la localiser, mais il y a aucune garantie, aucune assurance qu'en la déplaçant, il y aura pas quand même un problème.

1760

C'est pour ça que je reviens toujours avec notre approche qui est de satisfaire le citoyen en disant, bien, plutôt que d'avoir une demi-interférence ou on le sait plus si ça va régler le problème, bien, on va lui mettre le câble, puis le câble, là, on est en 2006, on parle d'un projet de vingt-cinq (25) ans, il va y avoir de la pénétration de technologie aussi, les technologies vont évoluer, alors nous, on veut régler le problème à la source plutôt que de se lancer dans des études qui, je répète, on n'est pas contre l'avancement de la science, mais à un moment donné, c'est parce que c'est pas précis. Ça ne donne pas un résultat qui est à toute épreuve.

1765

1770

PAR LE COMMISSAIRE:

Une précision, monsieur Gagnon, juste pour bien comprendre!

1775

S'il y a un problème, ce que vous dites, c'est qu'on installe le câble?

PAR M. LOUIS GAGNON:

Ou on met une soucoupe, c'est ça.

1780

PAR LE COMMISSAIRE:

Mais vous allez payer durant les vingt-cinq (25) ans l'abonnement de la personne?

1785

PAR M. LOUIS GAGNON:

Oui, c'est ça qu'on dit.

PAR LE COMMISSAIRE:

1790

OK, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1795

Monsieur Levert.

PAR M. MARTIN LEVERT:

1800

Même commentaire que tout à l'heure, c'est pas garanti que sur le câble ou la soucoupe, la programmation locale va être disponible, et de un.

Et puis s'il y a une (1), deux (2), trois (3) résidences, la solution du câble et d'une soucoupe peut s'avérer valable. S'il y a sept cent cinquante (750) résidences d'affectées, c'est différent comme impact et comme coût de solution de remplacement.

1805

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait. Je pense que la Commission a bien entendu de part et d'autre les points de vue.

1810

Madame Robichaud, je pense...

PAR Mme EVA ROBICHAUD:

Est-ce que je pourrais ajouter un petit commentaire?

1815

PAR LE PRÉSIDENT:

Les commentaires!

1820 **PAR Mme EVA ROBICHAUD:**

Bien, c'est suite à ça. C'est que si monsieur Gagnon est prêt, dans son entente quand il signera avec la Municipalité, s'il est prêt à l'inscrire dans l'entente, parce que nous, le câble, il n'est pas sur le territoire. Donc s'il est prêt à nous mettre ça dans l'entente qu'il nous amène le
1825 câble aux citoyens et que ça va leur donner une très bonne visibilité, merveilleux. Mais il faudrait que ce soit sur papier. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1830 Merci madame Robichaud.

Il est trois heures (3 h), nous allons faire une courte pause, quinze (15) minutes, et nous revenons.

1835

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1840

REPRISE DE LA SÉANCE

SOLANGE FORTIN

PAR LE PRÉSIDENT:

1845

Donc cet après-midi, comme vous savez, nous siégeons ce soir, cet après-midi nous allons ajourner vers seize heures trente (16 h 30), seize heures quarante-cinq (16 h 45), pour laisser le temps aux gens de pouvoir souper et revenir pour dix-neuf heures (19 h).

1850

Cet après-midi, à trois heures trente (3 h 30), nous aurons en ligne quelqu'un d'Environnement Canada, du Service canadien de la faune et nous parlons à ce moment-là des oiseaux et de l'impact sur la faune aviaire de ces éoliennes.

1855

J'appellerais maintenant monsieur Yves Boulay s'il est dans la salle! Ce soir seulement, parfait.

Madame Solange Fortin!

Bonjour madame.

1860

PAR Mme SOLANGE FORTIN:

1865

Bonjour. Dans son mémoire à la Régie de l'énergie, avant le 29 avril 2004, Axor précisait que son facteur d'utilisation ne dépassait pas dix-neuf pour cent (19 %), mais eux autres espéraient plutôt un facteur d'utilisation entre trente-cinq (35 %) et quarante pour cent (40 %), celui de Cap-Chat, bien, tout le parc.

1870

Le parc Axor est aussi victime d'une technologie désuète. Les éoliennes à pas fixe doivent être stoppées si l'impact du flux de l'air dans les pales sont trop importants. Au Québec, ce phénomène est amplifié par le fait que l'air est très froid l'hiver, ce qui permet de tirer plus d'énergie de sa densité plus élevée.

Les éoliennes d'Axor étant incapables de s'ajuster, elles perdent ce moment optimal de production, ce qui affecte sérieusement leur rentabilité.

1875

La question est: Dans le choix des futures éoliennes, Axor a-t-il pris en considération tous les facteurs? Tant qu'à en avoir, aussi bien d'en avoir avec une bonne technologie.

Est-ce que ça va être encore, dans le choix des éoliennes, c'est super important, parce que celles qu'ils ont présentement, la technologie est désuète.

1880

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait. Monsieur Gagnon, actuellement le facteur d'utilisation du parc Le Nordais à Matane, est-ce qu'il est de l'ordre de dix-neuf pour cent (19 %)?

1885

PAR M. LOUIS GAGNON:

Bon, le dix-neuf pour cent (19 %) qui a été présenté dans l'étude que nous avons présentée devant la Régie de l'énergie qui avait à donner un avis sur la sécurité énergétique des Québécois, est un facteur d'utilisation moyen pour les deux (2) parcs. Et pour plus de précision, nous parlons actuellement d'un facteur d'utilisation qui est autour de vingt-trois pour cent (23 %) à Matane et de dix-sept-dix-huit pour cent (17 %-18 %), disons, à Cap-Chat.

1890

Maintenant, en réponse à la question, il y a deux (2) volets dans la réponse. Premièrement, il y a un phénomène, parlons d'abord de la technologie!

1895

Nous, ce qu'il faut comprendre, c'est que notre projet, il a été mis sur pied en 98, c'est-à-dire que nous avons commencé à le construire en 98. Donc il a été planifié dans les années précédentes, en 96 et en 97. Il y a dix (10) ans.

1900

Il y a dix (10) ans, la technologie que nous avons utilisée, c'était la technologie la plus avancée qui existait sur le marché à ce moment-là. D'ailleurs le modèle que nous avons utilisé, c'était le dernier cri, la MN 750-48, avec des pales de quarante-huit mètres (48 m). Même en 97, on prévoyait avoir des pales de quarante-quatre mètres (44 m), puis disons, on est allé vers le modèle le plus récent avec des pales de quarante-huit mètres (48 m). Donc à ce moment-là, c'était ce qui était de plus avancé dans la technologie de l'éolien commercialement je parle, ce que nous avons installé à cette époque.

1905

Là, on est dix (10) ans plus tard. Bien entendu, comme l'industrie éolienne augmente de vingt pour cent (20 %) par année en production installée, c'est-à-dire en capacité installée, tout le monde, et la recherche dans ce domaine-là fait en sorte que la technologie évolue.

1910

Il est vrai de dire que les pales de nos éoliennes sont des pales à pas fixe, c'est-à-dire que l'angle d'attaque est fixe et aujourd'hui, les technologies qu'on voit, commerciales, et ça, ça a été développé il y a quelques années, environ cinq (5) ans, ce sont des technologies à pas variable. L'avantage du pas variable, c'est qu'on peut, par bas vents, des vents qui sont plus bas, avoir une production un petit peu plus élevée par bas vents.

1915

Nous, pour atteindre notre capacité, nous devons avoir des vents d'environ quatorze mètres-seconde (14 m/s), ce qui est très élevé. Quatorze mètres-seconde (14 m/s), c'est près de soixante kilomètres-heure (60 km/h) disons, un peu moins que soixante kilomètres-heure (60 km/h).

1920

1925 Aujourd'hui, avec le pas variable, on peut atteindre le maximum de production, c'est-à-dire de capacité à des vents d'à peu près douze point cinq mètres-seconde (12,5 m/s), avec le pas variable. Donc on peut capter un peu plus d'énergie avec une vitesse de vent donnée.

1930 C'est que là, l'industrie de l'éolienne est rendue là. Il se développe même d'autres technologies encore plus avancées maintenant, mais elles sont pas sur le marché. Dans cinq (5) ans ou dans six (6) ans, il y en aura d'autres. Évidemment, on peut pas les installer maintenant. Comme nous, on n'a pas pu installer il y a dix (10) ans ce qui est sur le marché maintenant, je pense que c'est ça qu'il faut comprendre.

PAR LE PRÉSIDENT:

1935 Mais vous planifiez un facteur d'utilisation actuellement de combien, sur celles que vous comptez installer?

PAR M. LOUIS GAGNON:

1940 À environ trente pour cent (30 %).

PAR LE PRÉSIDENT:

1945 De façon réaliste, ce sera trente pour cent (30 %) ou ça va être plus proche du vingt-quatre (24 %)?

PAR M. LOUIS GAGNON:

1950 On pense que de façon réaliste, on l'a expliqué d'ailleurs dans le mémoire à la Régie de l'énergie, c'est que nous, nous croyons, disons si on parle du vingt-trois pour cent (23 %) qu'on vit actuellement, qui est basé sur six (6) années de statistiques, donc c'est basé sur les vents réels, il y a deux (2) facteurs qui vont permettre d'augmenter le facteur d'utilisation. Un, le pas variable et deux, la hauteur, parce qu'on va être à quatre-vingts mètres (80 m) au lieu de cinquante-cinq mètres (55 m). Alors le vent est stratifié, puis il y a un peu plus de vitesse.

1955 Donc c'est deux (2) combinés-là ensemble, on croit atteindre trente pour cent (30 %).

1960 Maintenant, ce qui est important pour l'assemblée et pour vous, monsieur le Président, puis le Commissaire, puis tous les gens qui sont ici, c'est qu'il est connu aussi, il y a des groupes de recherche en fait assez spécialisés dans le domaine d'éolien qui ont fait une revue mondiale de ce que les promoteurs, basée sur des études théoriques faites par des consultants qui les conseillaient, leur ont donné comme prédiction d'énergie, si on veut, prennent des prédictions de revenu ou d'énergie, par rapport à ce qu'ils produisent en réalité au compteur.

1965

1970 Je peux vous donner comme référence un site d'un groupe en Ontario qui s'appelle Ortech qui font des recherches aussi sur les tendances. On collabore avec eux, parce que des fois, ils nous demandent notre opinion puis tout ça. Et selon leur investigation au niveau mondial, ils ont trouvé qu'en moyenne, les productions réelles sont trente pour cent (30 %) inférieures aux prévisions théoriques qui ont été faites lors des lancements de projets.

1975 Donc j'invite à la prudence quand les gens, sur ce que les gens annoncent comme facteur d'utilisation. Nous, on essaie d'y aller de façon prudente à partir des statistiques que nous avons et on fait une projection avec les hauteurs plus hautes et l'avancement de la technologie.

PAR LE PRÉSIDENT:

Excellent. Madame Fortin, une deuxième question!

1980 **PAR Mme SOLANGE FORTIN:**

1985 Bien, ça répond pas tout à fait un petit bout à ma question, en fin de compte. C'était dans le choix des éoliennes, ils sont même pas arrêtés sur un choix d'éoliennes, ils ont tu envie de rester avec le même genre d'éoliennes ou bien donc d'aller avec d'autre chose de plus performant un peu? Pour que le parc, tant qu'à l'avoir là dans la face, il faut qu'il soit rentable, il faut qu'il tourne.

PAR LE PRÉSIDENT:

1990 Ce que j'ai compris de la réponse de monsieur Gagnon, c'est que maintenant, ce sont des pas variables qui permettent d'avoir une plus grande efficacité, que les éoliennes vont être plus hautes, c'est ce qu'ils ont l'intention de placer, d'installer.

1995 Donc ce que je comprends, mais vous confirmez, ce serait d'aller vers ce que la technologie nous permet d'avoir de mieux comme efficacité?

Donc la réponse à votre question, c'est oui. Ça va?

PAR Mme SOLANGE FORTIN:

2000 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2005 Merci. Votre deuxième question s'il vous plaît.

PAR Mme SOLANGE FORTIN:

2010 Ça concerne Cap-Chat un peu aussi puis tout ça, en plus d'avoir un trou de vent à Cap-Chat à cause des montagnes Chic-Chocs, le parc là-bas ne sera jamais rentable.

Les éoliennes en fonction sont conçues pour d'autres climats comme ceux de l'Europe, puis ils sont pas adaptés aux conditions météo d'ici, ceux là qui sont là.

2015 Avec quels spécialistes ou université, genre de l'UQAM, département de génie mécanique, quelque chose, Axor travaille en collaboration pour s'informer encore plus sur encore tout ça? Parce que là, on sait pas avec qui qu'ils travaillent exactement, nos ingénieurs, nos ingénieurs, point final! C'est quoi là, on veut savoir, avec toute l'expérience qu'ils ont asteur, que les affaires qui marchent pas, ils ont tu des collaborateurs plus calés dans le domaine?

2020

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Gagnon.

2025

PAR M. LOUIS GAGNON:

2030 Actuellement, disons, en toute humilité, nous sommes nous-mêmes consultés par d'autres producteurs qui ont des éoliennes en fonction et d'autres parcs situés aux États-Unis et ailleurs, nous sommes consultés justement pour les aider à solutionner certains problèmes qu'ils ont eux-mêmes.

2035 Donc en toute humilité, on se considère, nous, comme des spécialistes en la matière. Nous avons développé des technologies et nous nous sommes graduellement affranchis du manufacturier que nous avons avec des ententes, avec un transfert technologique.

2035

2040 Nous référons toujours à ces gens-là, mais plus on avance, plus on apprivoise en fait, parce qu'il se fait un transfert, et ça va arriver dans tous les parcs éoliens qui sont, peu importe, en Gaspésie, c'est qu'il y a une période qu'on appelle de garantie où le manufacturier, pendant la période de garantie, prend en charge l'entretien et réparations. Et après un certain temps, bien, évidemment ça finit, cette période-là, puis là, le promoteur ou le producteur est laissé à lui-même.

2040

2045 Alors nous, parce qu'on a été proactif là-dessus, on a créé une transition tôt dans le processus pour pouvoir aller chercher les connaissances qu'il faut pour s'affranchir tôt dans le processus du manufacturier, quand je dis tôt, c'est dès les mises en marche.

2045

Dès les mises en marche nous avons une équipe d'environ huit (8) personnes déléguées de notre bureau parmi lesquelles il y avait quelques ingénieurs, puis j'étais là moi-même en plus pendant la mise en marche de Cap-Chat, pour s'assurer de comprendre tout ce qu'on appelle, nous autres, le "commissioning", toute la mise en marche, comment fonctionnent les contrôles,

2050 au point qu'on connaissait les contrôles aussi bien que les gens qui avaient pondu la programmation, si on veut, chez le manufacturier après un certain temps.

Alors c'est ça qui est important, c'est qu'il se fasse un transfert et puis qu'on soit en pleine possession de nos moyens et qu'ensuite, on continue notre développement puis notre recherche à l'interne pour être capable de perfectionner nos méthodes nous-mêmes de réparations, d'entretien et de maintenance.

Et effectivement, le commentaire est très approprié, parce que c'est une spécialité, ce n'est pas bien connu, donc il faut prendre les bouchées doubles pour bien la connaître.

Au travers de tout ça bien entendu, il y a des références, il y a des gens, nous avons eu une collaboration pendant plusieurs années avec l'Université du Québec, c'est-à-dire l'École de technologie supérieure avec le groupe de Christian Masson qui est plus orienté, lui, vers l'aérodynamique.

Là actuellement, on a une collaboration avec l'Université du Québec à Rimouski sur certains éléments mécaniques et ainsi de suite. On va chercher les expertises de pointe lorsque nécessaires.

2070 PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci. Merci beaucoup.

2075 PAR LE COMMISSAIRE:

Une question, monsieur Gagnon. Dites-moi, pour bien comprendre, avec un rendement moyen de trente pour cent (30 %), donc ça signifie que pour atteindre le cent quatre-vingt-dix gigawattheures par année (190 GWh/a), il faut soixante-quinze mégawatts (75 MW).

Advenant le cas où ce qu'on n'a pas trente pour cent (30 %), donc on peut supposer que ça prendrait plus de puissance installée, quelle est votre intention là-dessus, est-ce qu'il devrait y avoir d'autres éoliennes à ce moment-là pour combler?

2085 PAR M. LOUIS GAGNON:

Je pourrais réviser les calculs. Si ma mémoire est bonne, c'est qu'avec trente pour cent (30 %), je pense que c'était soixante-dix mégawatts (70 MW) que ça prendrait.

Disons, on me donne la réponse ici, disons qu'avec soixante-quinze mégawatts (75 MW), ça pourrait être aussi bas de vingt-sept pour cent (27 %).

PAR LE COMMISSAIRE:

Il y a une marge, là.

2095

PAR M. LOUIS GAGNON:

C'est ça.

2100

PAR LE COMMISSAIRE:

Parfait, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2105

Est-ce que monsieur Bergeron est en ligne?

2110

QUESTIONS DE LA COMMISSION

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Bergeron, bonjour. Pierre André président de la Commission, bienvenue.

2115

PAR M. DANIEL BERGERON:

Merci monsieur le Président.

2120

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc nous avons pensé vous inviter avec nous pour poser quelques questions sur la faune aviaire et les risques d'accidents avec les éoliennes.

2125

Est-ce que vous avez pris connaissance de l'étude d'impact qui est sous étude aujourd'hui du Groupe Axor?

PAR M. DANIEL BERGERON:

2130

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous en avez pris connaissance, parfait.

2135 Donc j'aimerais savoir, dans l'étude qui est déposée, le risque est relativement estimé comme faible d'impacts d'oiseaux avec les éoliennes, qu'est-ce que vous pouvez dire sur cette situation?

PAR M. DANIEL BERGERON:

2140 J'aimerais introduire un collègue de travail, Marc Dionne qui est avec moi conjointement sur tous les projets d'éoliennes pour la péninsule gaspésienne.

 Maintenant, ce qu'on a constaté, c'est que les données de base sont fragmentaires.

2145 Maintenant, d'après ce que le promoteur nous a fourni, on a jugé l'étude non recevable, parce qu'il manquait beaucoup d'informations de base pour faire notre appréciation.

2150 On a de la difficulté à faire notre jugement, parce qu'on considère qu'il manque trop d'éléments.

PAR LE PRÉSIDENT:

 Qu'est-ce que vous auriez besoin comme informations?

2155

PAR M. DANIEL BERGERON:

 Je vais vous transférer à mon collègue qui a fait le tour du dossier plus en détail.

2160 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Merci. C'est monsieur Dionne, c'est ça?

PAR M. DANIEL BERGERON:

2165

 Oui, Marc Dionne.

PAR M. MARC DIONNE:

2170 Bonjour monsieur le Commissaire. Bon bien, tel que révélé par le document qu'on avait déposé au BAPE, il manque des inventaires au niveau de la nidification des passereaux et puis les inventaires de migration en automne des passereaux couvraient une période insuffisante; ils commençaient trop tard puis ils finissaient trop tôt.

2175 Il manque aussi des inventaires au niveau de la sauvagine durant la nidification, donc de l'information quant à l'utilisation par la sauvagine des différents habitats, puis dans quelle mesure finalement aussi, ça, ça nous permettrait de répondre aux questions à savoir comment l'habitat

2180 de la sauvagine va être finalement affecté par la présence d'éoliennes et aussi, bien, vu qu'il y a pas eu d'inventaires spécifiques de la sauvagine, ceux-là qui étaient réalisés dans le cadre des passereaux et les autres espèces d'oiseaux ne couvrent pas bien finalement la migration de la sauvagine.

2185 Donc comme Daniel disait, c'est impossible de déterminer avec un degré suffisant de précision les impacts du projet sur les oiseaux.

PAR M. DANIEL BERGERON:

2190 Excusez monsieur le Président! Comme Marc vient de le mentionner, en l'absence de ces inventaires spécifiques là, il est très difficile pour nous d'anticiper sur les impacts potentiels sur les turbines. Parce que dépendamment si c'est des petits oiseaux forestiers, les passereaux qu'on appelle communément, eux ont un mode de migration plutôt nocturne, ils arrivent en grands groupes. Maintenant dépendamment de l'espèce, il va y avoir caractéristiques de migration et un couloir migratoire particulier et une période de migration particulière aussi.

2195 Si on parle d'autres espèces, comme les plus gros oiseaux comme la sauvagine, à ce moment-là les données qu'on a sont plus larges, couvrent l'ensemble de la péninsule gaspésienne, on a aucun détail spécifique au site d'implantation du parc éolien de Matane.

2200 C'est le genre d'informations qui sont prioritaires pour nous pour évaluer l'impact potentiel sur le parc éolien.

PAR LE PRÉSIDENT:

2205 Pour vous, à votre connaissance, est-ce que le parc éolien se situe dans des corridors de migration, des couloirs de migration qui sont importants?

PAR M. MARC DIONNE:

2210 Oui. Présentement, notre degré de connaissance sur la migration des oiseaux fait en sorte qu'on les considère à une échelle plus grande. Donc il est impossible, si on considère l'échelle du projet du parc éolien par rapport à nos connaissances qui, elles, par exemple englobent toute la vallée du Saint-Laurent, on peut pas statuer sur des spécificités, finalement des corridors aussi pointus, c'est trop large.

2215 **PAR M. DANIEL BERGERON:**

2220 Donc on a une connaissance vraiment très très générale présentement, monsieur le Président, de l'ensemble de la migration de toutes espèces confondues présentement, en ce qui concerne les oiseaux migrateurs à tout le moins.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous avez établi des programmes particuliers de suivi que vous demandez ou que vous exigez lors d'implantation d'éoliennes?

2225

PAR M. DANIEL BERGERON:

Oul. Présentement, on table beaucoup sur une documentation pour les migrations nocturnes entre autres.

2230

Présentement, au Service canadien de la faune ici à Québec, on a deux (2) projets de recherche qui sont en cours, un avec un radar météo pour savoir les différentes espèces qui migrent, à quelle hauteur ils migrent. On peut jumeler ça à un algorithme pour différencier quelles espèces sont dans le nuage de point et à quelle hauteur ils migrent.

2235

Maintenant, il y a un autre projet qui entend utiliser des données de radar météorologique pour aussi jumeler aux autres connaissances de base et aussi avec l'observatoire de Tadoussac, pour documenter tout cet aspect-là de migration nocturne.

2240

PAR M. MARC DIONNE:

Le principal impact, monsieur le Président, c'est vraiment au niveau – c'est parce que la plupart des espèces migrent durant la nuit. Il va y avoir des rapaces qui vont être visibles le long des falaises, ça, c'est mieux documenté, mais maintenant, pour toutes les autres espèces de juridiction fédérale, on parle ici d'oiseaux forestiers, d'oiseaux marins et aquatiques et les oiseaux coloniaux communément appelés, les passereaux, oiseaux terrestres et les anatidés, la sauvagine en général.

2245

PAR LE PRÉSIDENT:

2250

Parfait. Monsieur Bergeron, monsieur Dionne, vous restez en ligne, je vais aller voir d'autres personnes autour des tables!

PAR M. MARC DIONNE:

2255

J'aurais eu un petit ajout à faire au niveau finalement des documents qu'on aurait en termes de suivis.

2260

Donc il existe un document sur les lignes directrices par rapport aux inventaires d'oiseaux et il existe aussi un document qu'on est en train de développer au niveau du suivi de mortalité suite à l'implantation d'un projet éolien.

Par contre, il est encore dans une phase assez embryonnaire, mais le premier, lui, est dans une phase assez avancée qu'on pourrait le déposer, si la Commission le désire.

2265

PAR LE PRÉSIDENT:

La Commission le désire. Donc si vous pouvez nous le déposer, ce serait apprécié.

2270

Et celui sur les suivis des mortalités, il est vraiment à une ébauche très très précoce, c'est-à-dire incompréhensible ou trop en discussion ou si c'est déjà assez étoffé pour pouvoir en prendre connaissance?

PAR M. MARC DIONNE:

2275

Non, c'est pas assez étoffé pour que vous puissiez en prendre connaissance. Présentement, il se situe plus au niveau des revues de littérature à gauche et à droite qu'on a récoltées et finalement, des discussions préliminaires entre les personnes concernées.

2280

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait. Donc vous demeurez en ligne, je fais un tour de table et je reviendrai sûrement à vous avec des questions sur les effets cumulatifs.

2285

Du côté de monsieur Gagnon, qu'est-ce que vous avez fait comme inventaire local d'inventaires d'oiseaux?

PAR M. LOUIS GAGNON:

2290

Donc du niveau inventaires, il y a un niveau de suivi c'est-à-dire qui a été fait depuis que nous avons instauré les installations existantes. Alors ça, on pourra élaborer si vous le désirez sur les relevés qui ont été faits depuis 1998. Ça, ça peut être intéressant pour éclairer les gens sur la réalité.

2295

Pour ce qui est relié au projet d'expansion, c'est qu'il y a eu des inventaires qui ont été faits cet automne et il y a eu des recommandations d'inventaires en fait qui nous ont été acheminées via le ministère et via les intervenants. Et nous avons mis en marche les programmes suivants!

2300

C'est qu'au printemps, il y a un inventaire des rapaces qui est en cours ou pratiquement, je sais pas s'il est terminé à ce moment-ci, j'ai pas l'information. Un nouvel inventaire de passereaux migrateurs qui est également en cours, s'il n'est pas terminé.

2305

En juin 2006, il y aura un inventaire des oiseaux nicheurs ainsi qu'un inventaire de l'espèce grive de Bicknell qui avait été une demande.

Et également les oiseaux nicheurs, la sauvagine en fait, il y aura aussi un inventaire fait au printemps. Et par la suite, cet automne, on recommence, à l'automne 2006, avec l'inventaire de rapaces, inventaire des passereaux migrateurs et celui des oiseaux migrateurs ainsi que la sauvagine à l'automne 2006.

2310

Alors disons, c'est pour résumer que ces inventaires-là se poursuivent. Et les rapports, au fur et à mesure des inventaires, sont acheminés.

PAR LE PRÉSIDENT:

2315

Donc actuellement, il y aurait peut-être un inventaire ou deux (2) de terminés ou sur le point d'être terminés?

PAR M. LOUIS GAGNON:

2320

En fait, il y a eu des inventaires et, comme on le disait tout à l'heure, fragmentaires qui ont été faits à l'automne.

PAR LE PRÉSIDENT:

2325

Et ceux du printemps?

PAR M. LOUIS GAGNON:

2330

Ceux du printemps, il faudrait vérifier s'ils sont disponibles. Ils sont peut-être complétés au moment où on se parle ou en cours de se compléter.

PAR LE PRÉSIDENT:

2335

Pourriez-vous vérifier ça et nous revenir sur ça?

PAR M. LOUIS GAGNON:

2340

Oui, on peut appeler à l'intermission. Est-ce que vous voulez qu'on vérifie tout de suite?

PAR LE PRÉSIDENT:

2345

Pas tout de suite à l'instant même, mais nous tenir au courant dans la journée si c'est possible.

PAR M. LOUIS GAGNON:

D'accord. On va faire les appels et on va vous dire la réponse.

PAR LE PRÉSIDENT:

2350

Messieurs Dionne et Bergeron, est-ce que les suivis que vous avez entendus semblent assez s'approcher des inventaires, c'est-à-dire ce que vous venez d'entendre semble assez s'approcher de ce que vous demandiez, je pense?

2355

PAR M. DANIEL BERGERON:

La seule chose que j'ai pas entendue, c'est peut-être un oubli de la part du promoteur, c'est un inventaire de sauvagine durant la nidification. Il a parlé d'un inventaire de migration, mais pas nécessairement d'inventaire de nidification de la sauvagine et documentant par le fait même l'utilisation du territoire.

2360

PAR LE PRÉSIDENT:

Pourriez-vous confirmer ça, monsieur Gagnon?

2365

PAR M. LOUIS GAGNON:

Oui, c'est ça qui est prévu en juin 2006.

2370

PAR LE PRÉSIDENT:

Prévu en juin 2006, l'inventaire de la nidification de la sauvagine.

2375

PAR M. DANIEL BERGERON:

Maintenant, monsieur le Président, les rapports complémentaires qu'on avait demandés au promoteur, bien entendu, nous, on en a aucune copie présentement non plus. On peut pas évaluer à partir de documents qu'on n'a pas en main.

2380

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien sûr, et nous ne l'avons pas vu encore. Donc c'est sûr que lorsqu'ils seront prêts, ils vont être acheminés au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et s'ils sont prêts pendant la Commission du BAPE, également au BAPE, ils seront rendus publics aux citoyens également.

2385

PAR M. DANIEL BERGERON:

Seulement un commentaire complémentaire, monsieur le Président, concernant les suivis de mortalité qu'on parlait précédemment!

2390

2395 J'aimerais apporter une petite précision présentement. C'est que oui, on suit, comme vous savez, à Murdochville un parc d'éoliennes qui est en opération depuis un an maintenant, il y avait six (6) structures qu'on a suivies la première année, l'an passé on a augmenté pour bonifier le protocole expérimental du départ, en fait on suit présentement vingt-six (26) structures.

2400 Maintenant, ce qu'il faut comprendre, monsieur le Président, c'est très important dans le contexte actuel, c'est que même si on a des résultats qui proviennent d'un écosystème comme à Murdochville, c'est pas nécessairement exportable pour l'ensemble des projets gaspésiens.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est bien compris.

2405 Je vais maintenant passer la parole à madame Dupont pour voir ce qu'elle peut ajouter comme information sur les inventaires d'oiseaux et les besoins pour procéder à une éventuelle analyse environnementale complète.

PAR Mme CÉLINE DUPONT:

2410 Je pense que vous avez abordé pas mal l'ensemble – monsieur Gagnon a abordé l'ensemble des demandes que nous allons déposer en ce qui a trait aux oiseaux. Nous sommes en attente des résultats.

2415 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait. Peut-être monsieur Nelson Fournier de Faune Québec, si vous pouviez vous approcher du micro!

2420 Vous pouvez ajouter des choses sur cette question, monsieur Fournier?

PAR M. NELSON FOURNIER:

2425 Au niveau des inventaires, c'est sûr qu'on avait demandé des inventaires supplémentaires qui sont en cours de réalisation. La juridiction de Faune Québec couvre notamment les oiseaux de proie et les chiroptères.

2430 Donc souvent quand on parle de la problématique des oiseaux, on parle aussi de la problématique des chauves-souris qui sont étroitement liées, parce que ce sont les espèces fauniques les plus affectées par les parcs éoliens, c'est dans ces espèces-là qu'on risque d'observer des mortalités.

Actuellement, les données disponibles ne nous permettent pas vraiment de voir l'ampleur de la problématique du parc actuellement prévu.

2435 Par contre, on sait déjà que les corridors de migration des oiseaux de proie longent le Saint-Laurent. De plus en plus d'études nous sont déposées par les promoteurs de parcs éoliens, donc la connaissance est très évolutive, mais c'est quand même un phénomène aussi qui était connu de façon historique.

2440 Déjà des études dans les années trente publiaient des informations qui mentionnaient que les oiseaux de proie en migration au printemps, et je veux vraiment spécifier que c'est un corridor de migration printanier qui est connu, longeait la péninsule gaspésienne par le sud, allaient virer jusqu'à Forillon et après ça, remontaient le Saint-Laurent jusqu'à un endroit où il devient moins large et où ils peuvent le traverser dans des secteurs, c'est à l'ouest du secteur de
2445 Saint-Fabien, puisqu'à l'observatoire Raoul-Roy, on observe de trois (3000) à sept mille (7000) oiseaux de proie à chaque printemps. Donc on sait que le phénomène est peut-être à son maximum.

2450 Donc le corridor de migration est peut-être alimenté par des individus qui traversent, qui passent au-dessus des Appalaches, et les études actuellement semblent démontrer qu'on observe de plus en plus d'individus, plus on s'en va vers l'ouest.

2455 Donc les travaux qui ont été documentés jusqu'à présent nous montrent que les secteurs, plus on s'approche du secteur de Saint-Fabien, et quand on le dépasse aussi, c'est là qu'on observe une plus forte concentration d'individus.

2460 Et aussi, ce qu'on sait, c'est que probablement que ce corridor de migration là le long du Saint-Laurent, il pourrait se trouver dans les cinq (5) premiers kilomètres où on observerait le plus grand nombre d'individus, mais la largeur précise, selon chaque site, est variable à cause de la configuration du territoire, la présence des chaînes de montagnes, les courants ascendants, et donc il y a des petites considérations géographiques qui peuvent influencer la largeur de ce corridor-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2465 Lorsqu'on a fait ce matin la visite Le Nordais, on a pu voir ces éoliennes tourner. Donc c'est sûr aujourd'hui, c'est pas un grand vent, c'était autour de douze-quatorze (12-14) révolutions-minute, quand on regarde ça, puis on imagine un passereau, on imagine mal qu'un passereau meurt par une éolienne.

2470 Pouvez-vous m'expliquer pourquoi les éoliennes sont si importantes dans la prédation, si on veut, de passereaux ou d'oiseaux? Est-ce que c'est dû à de la turbulence à proximité? Est-ce que ça crée un effet de succion? Est-ce qu'ils se font assommer quand ils passent?

2475 Pouvez-vous m'expliquer ça un peu, ce phénomène?

PAR M. NELSON FOURNIER:

2480 Je parlerai plus des oiseaux de proie, parce que c'est mes collègues d'Environnement
Canada qui pourraient vous expliquer le phénomène sur les passereaux.

PAR LE PRÉSIDENT:

2485 Allons-y avec les oiseaux de proie!

PAR M. NELSON FOURNIER:

2490 Allons-y avec les oiseaux de proie. C'est sûr que les premiers cas qui ont été
documentés concernant les oiseaux de proie se trouvaient sur des sites avec des technologies
plus anciennes, différentes, souvent avec des mâts en treillis, que les oiseaux pouvaient même
utiliser pour nicher et dans des secteurs possiblement qui étaient des corridors de migration où
les oiseaux se présentaient à la hauteur des pales.

2495 Donc les précautions n'avaient pas été prises à l'époque de bien documenter l'utilisation
du site avant de décider d'implanter des parcs éoliens.

2500 Si on regarde la revue de littérature qui a été faite par Environnement Canada, l'ouvrage
de Kingsley qui a déjà été déposé, on voit quand même que si les premiers parcs de la Californie
ont été les plus cruels, c'est ceux-là où on a documenté des quantités de mortalités qui pouvaient
aller de cinquante (50) Aigle royal par année. C'était des cas très problématiques.

2505 Par contre, on y retrouve dans les tableaux en annexe beaucoup de cas documentés de
mortalités d'oiseaux de proie classés selon les différentes familles, et malgré les individus qui
migrent de façon diurne, on retrouve quand même des mortalités d'Aigle royal dans les études
sur les parcs européens, un petit peu partout aux États-Unis aussi. Ce ne sont pas par contre
des grands nombres. On est loin de la mortalité qui a été observée à Alta Mount en Californie.
On n'est pas dans ces chiffres-là.

2510 Mais c'est un phénomène qui semble observé pour des oiseaux de proie diurnes malgré
tout.

Pour ce qui est des oiseaux de proie nocturnes, c'est sûr que la problématique de la
visibilité est certainement différente.

2515 En complément, au niveau des chauves-souris, c'est quelque chose qui est encore très
peu documenté, mais selon la littérature qu'on peut consulter, parce qu'on sait tous, tout le
monde connaît l'habileté des chauves-souris à éviter les objets, mais il semble que lors des
migrations, les espèces migratrices se déplaceraient et n'utiliseraient pas leur système

2520 d'écholocation, du moins le ménageraient, ce qui leur permettrait, une question d'économie d'énergie et ce qui leur permettrait pas de bien observer les obstacles qui sont dans leur chemin.

2525 Et actuellement, dans les études qui ont été faites à Murdochville, il y a une chauve-souris cendrée, une espèce qui est sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables qui a été observée lors de suivi de mortalité. Pourtant, sur ce site-là, dans les études d'avant projet, les inventaires avaient démontré qu'il y avait pas vraiment d'importance, une présence importante de chauves-souris dans ce secteur-là.

2530 Donc c'est des phénomènes qui sont pas très connus, très peu documentés au Canada et encore moins au Québec, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ces oiseaux de proie là, ils heurtent la structure, c'est ça?

2535 **PAR M. NELSON FOURNIER:**

2540 Ils peuvent heurter la structure, les pales. C'est des cas qu'il va falloir, parce qu'on n'a pas vraiment – quelque chose qui serait très intéressant, ce serait des études de comportement aussi. Si on utilisait les premiers parcs éoliens qui seront construits, parce que c'est sûr que les nouveaux parcs vont être très différents du premier parc Axor qui existe à ce moment-ci. Parce qu'on a des structures beaucoup plus grosses.

2545 Donc il serait intéressant d'utiliser le premier parc qui sera construit pour aller documenter le comportement des oiseaux de proie lors de la période du mois de mai où ils sont plus concentrés, qu'est-ce qu'ils font lorsqu'ils traversent les parcs éoliens.

2550 Dans une étude d'avant projet pour le projet SkyPower, le promoteur estime que peut-être environ la moitié des oiseaux de proie qui ont été observés migre à la hauteur des pales dans le projet de Rivière-du-Loup. Donc on voit qu'ils peuvent passer à cette altitude-là et là, qu'est-ce qui arrive, c'est des choses qui devront être documentées.

PAR LE PRÉSIDENT:

2555 Parfait. Monsieur Dionne ou monsieur Bergeron, est-ce que vous avez quelque chose à ajouter comme explication de ces phénomènes?

PAR M. MARC DIONNE:

2560 Alors oui, bon bien, évidemment, nous autres, on est concerné, et si on commence pourquoi les passereaux entreraient en collision avec des éoliennes, bien, premièrement, ça risque principalement d'affecter les oiseaux qui sont en migration versus les oiseaux qui sont en

nidification, parce que ceux en nidification risquent de plus s'habituer aux éoliennes que ceux qui sont en migration.

2565 Ultimement, les oiseaux qui sont en migration, bon, les passereaux migrent la nuit, et selon certaines études, on pense qu'ils pourraient être attirés par le balisage lumineux, surtout lors des jours d'intempéries, vont avoir tendance à aller directement vers les lumières, et puis bon, les mortalités qui ont été observées au niveau des passereaux, c'était souvent plusieurs individus, c'était comme des petites mortalités massives qui arrivaient.

2570

PAR LE PRÉSIDENT:

 Puis est-ce qu'ils sont attirés par certaines couleurs plus que d'autres? Est-ce qu'une lumière est aussi efficace qu'une lumière blanche ou une lumière bleue?

2575

PAR M. MARC DIONNE:

 Effectivement, là, pour l'instant, on croit que les lumières rouges les attirent davantage que les lumières blanches.

2580

PAR M. DANIEL BERGERON:

 Présentement, monsieur le Président, il y a des études qui sont faites conjointement avec le Centre national de recherche pour Environnement Canada à Ottawa, ça semble démontrer que les lumières blanches stroboscopiques avec un faisceau plus lent que rapide serait moins attractif pour l'ensemble des oiseaux.

2585

 Maintenant, c'est des projets de recherche qu'on pilote présentement, on n'a pas de conclusions évidentes.

2590

 Ce que j'aimerais mentionner, monsieur le Président, aussi, le fait qu'il y a un impact majeur par rapport aux turbines, j'aimerais, monsieur Fournier a mentionné, le nouveau parc éolien, on parle de turbines de un point cinq mégawatt (1,5 MW) qui nous mènent à environ quatre-vingts mètres (80 m) pour la nacelle et cent vingt mètres (120 m) pour les pales. Et l'ancien parc Le Nordais, les turbines étaient beaucoup plus petites, presque la demie de la hauteur; maintenant, c'était des point six mégawatt (0,6 MW). La comparaison est difficile à faire.

2595

 Maintenant, une des grosses préoccupations qu'on a concernant l'impact sur des turbines, c'est qu'on pense ici, sans avoir de données formelles là-dessus, ce qu'on cherche à documenter, c'est que contrairement à toutes les migrations qu'on observe dans les corridors migratoires reconnus pour les oies et les rapaces, on pense que les oiseaux marins de la Baie-des-Chaleurs migraient massivement dans la vallée de la Matapédia.

2600

2605 Puis ça, c'est des observations de projets de recherche qu'on a eus antérieurement ici à l'interne, principalement pour les oiseaux marins. Il y aurait trois (3) axes nord-sud qui seraient majoritairement exploités par les oiseaux marins. On parle ici de la vallée de la Matapédia, donc tout le secteur Matane-Saint-Ulric et en périphérie, et Mont-Joli aussi, d'après nous, il y aurait un étranglement, les oiseaux emprunteraient massivement cette vallée-là, puis la problématique serait d'autant accentuée.

2610

PAR M. MARC DIONNE:

2615 Juste pour ajouter un autre petit détail au niveau de comprendre pourquoi un oiseau peut finalement frapper une pale aussi! C'est qu'il faut s'imaginer que bon, les pales au centre tournent pas très vite, mais lorsqu'on s'éloigne, et qu'on arrive à l'extrémité, ça peut atteindre jusqu'à deux cent soixante-dix kilomètres-heure (270 km/h). Ça fait que l'oiseau, lui, il semble qu'il y aurait peut-être un certain problème de visibilité, il aurait de la misère à voir le flou cinétique créé par la pale et donc s'imaginant passer au travers de rien, il se fait happer par une pale.

2620

Puis lorsqu'on tombe dans des espèces plus grosses comme la sauvagine, bien là, évidemment, l'oiseau n'est pas aussi mobile qu'un petit oiseau et peut plus difficilement éviter une pale ou la tour lorsqu'il se rend compte qu'il est en train de rentrer dedans.

2625

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait. Continuons sur les oiseaux, mais peut-être sur un autre volet, pour les suivis!

2630 Les suivis de mortalité. Actuellement, le promoteur, dans le parc, il gère actuellement Le Nordais, fait un suivi, je pense, pouvez-vous nous l'expliquer un peu ce que vous faites comme suivi actuel?

PAR M. LOUIS GAGNON:

2635 En fait, ce que je vais partager avec vous, monsieur le Président, monsieur le Commissaire, et avec les intervenants ici, notez bien que nous, nos observations n'ont pas pour but de tirer des conclusions mais simplement pour expliquer la réalité des choses, c'est que depuis la mise en marche, en fait, il y a un système de rapports, on vous a expliqué ce matin que ces rapports-là, de quelle façon ils sont faits ou consignés.

2640

Nous n'avons noté dans les sept (7) années d'exploitation dans les deux (2) parcs, Cap-Chat et Matane, aucune mortalité aviaire a été répertoriée en rapport avec l'opération des éoliennes.

2645 Par contre, nous avons noté trois (3) mortalités qui sont dues au poste de transformation à Matane. Alors il en est arrivé deux (2) en juillet 2003 puis une (1) en juillet 2004. Mais ce sont

des oiseaux, c'est des corneilles en fait qui se sont électrocutées sur le vingt-cinq mille volts (25 000 V) de la sous-station.

2650 Alors ça, ça a été noté dans les rapports, on a les photographies de ça, de ces oiseaux-là qui sont morts.

2655 Par contre, ce que je dois expliquer, c'est qu'évidemment, lorsque nos gens, là, ce dont je parle, c'est notre personnel d'exploitation qui doit noter lorsqu'il visualise ça à l'approche de l'éolienne ou autour de l'éolienne, comme on a vu ce matin, en fait si on fait le tout de l'éolienne, si on avait vu un cadavre d'oiseau, il aurait été noté, si on veut, bon.

2660 Maintenant, ce qui est important de noter, c'est que ça veut pas dire qu'il y a pas eu d'oiseaux qui sont morts, puisqu'il y a des oiseaux qui auraient pu, une fois morts, qui auraient pu être disons attrapés ou mangés par un autre animal, si on veut, après qu'ils soient morts. Ça fait que ça, disons qu'on peut pas tenir compte de ça.

2665 Mais ces observations-là, on les partage avec vous, parce qu'au moins, c'est ce que nous avons noté. Puis on a vérifié aussi avec les gens qui exploitent des sous-stations avec des transformateurs, ça nous inquiétait un petit peu, puis ils nous disent qu'eux aussi, c'était un petit peu courant, pas courant à tous les jours, mais que ça arrive, ce genre d'électrocution là dans les lignes à moyen voltage ou des postes de transformation.

PAR LE PRÉSIDENT:

2670 Ces gens qui sont responsables de l'exploitation, est-ce qu'ils ont une démarche systématique? C'est-à-dire en arrivant à chaque éolienne, ils parcourent un certain quadrilatère de telle dimension autour du moyeu?

2675 **PAR M. LOUIS GAGNON:**

Non, ce n'est pas...

PAR LE PRÉSIDENT:

2680 C'est pas systématique?

PAR M. LOUIS GAGNON:

2685 C'est qu'ils doivent faire une observation lorsqu'ils s'y rendent, en fait, et regardent autour de la base de l'éolienne, mais ils ont pas, disons, à parcourir un quadrilatère comme vous le dites. C'est simplement une observation visuelle, et s'ils en voient une, que ce soit en circulant en véhicule, que ce soit à pied, etc., dans les rondes quotidiennes, ils doivent le noter s'il y en a.

2690 C'est pour alimenter la base de données puis partager avec les autres, là. Ça sera pas des biologistes ou des spécialistes qui font ça, c'est notre personnel d'exploitation.

PAR LE COMMISSAIRE:

2695 Une question concernant encore une fois l'avifaune. La question des mesures d'atténuation particulières.

2700 Dans l'étude d'impact, vous dites entre autres, bon, de laisser des corridors entre les éoliennes, d'une part, et aussi conserver un nombre modeste de celles-ci. Pouvez-vous quantifier un peu ces données-là s'il vous plaît?

PAR M. LOUIS GAGNON:

2705 Bien disons que nous avons déjà un critère qui nous gouverne, il est flexible, mais qui nous gouverne au point de vue de la production. C'est que dans le sens des vents dominants, nous allons nous assurer, ce n'est pas disons le chiffre que je vais vous donner, ce n'est pas inflexible, mais d'espacer les éoliennes d'environ trois (3) fois le diamètre des pales, et dans le sens du vent dominant. C'est-à-dire pour éviter qu'une masque l'autre derrière. C'est jusqu'à cinq (5) fois le diamètre de la pale.

2710 Donc de fait, par la nature intrinsèque de la production éolienne, c'est qu'il faut quand même les écarter un petit peu pour qu'il y ait des passages entre chacune. C'est ça que ça veut dire essentiellement.

2715 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Puis quand vous parlez d'un nombre modeste d'éoliennes, c'est des petits groupes que vous faites? Qu'est-ce que vous voulez dire par un nombre modeste?

2720 **PAR M. LOUIS GAGNON:**

2725 Bien, c'est la même chose, c'est gouverné par la production éolienne. C'est qu'on essaie de ne pas créer un champ – quand je disais trois (3) diamètres dans un sens et cinq (5) dans l'autre, c'est qu'on veut pas non plus créer, comment dirais-je, un quadrillage, on les place d'une façon pour pas créer un quadrillage.

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci.

2730

PAR LE PRÉSIDENT:

Pour le projet qui s'annonce, la démarche de suivi que vous comptez faire des mortalités serait le même que ce que vous faites pour Le Nordais?

2735

PAR M. LOUIS GAGNON:

Non, elle serait plus élaborée. Un instant, je vais me référer à un document que j'ai ici dans les suivis!

2740

Alors dans la faune aviaire ici, c'est qu'on a prévu le suivi continu et journalier, c'est celui dont je vous parle qui est fait par notre personnel d'exploitation.

Et ensuite, un suivi du comportement pour la première année, la troisième, cinquième, dixième et quinzième année d'exploitation, qui va dans le sens de ce que l'intervenant, monsieur Nelson, mentionnait tout à l'heure, pour disons améliorer les données là-dessus puis se reconforter ou orienter en fait les études futures dans ce domaine-là.

2745

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait. Madame Dupont, sur les suivis de mortalité, sur les démarches proposées par le promoteur, vous avez des opinions à formuler à la Commission, sur les différents suivis qui sont annoncés, ce que vous avez entendu?

2750

PAR Mme CÉLINE DUPONT:

Bon, en ce qui concerne le projet d'aujourd'hui, le suivi qui sera demandé ressemblera vraisemblablement à celui qui a été demandé pour Baie-des-Sables, au minimum, minimalement c'est-à-dire un suivi sur trois (3) ans selon un protocole qui sera autorisé, approuvé par les autorités compétentes.

2760

PAR LE PRÉSIDENT:

On parle de suivi de mortalité ici ou on parle de suivi de comportement?

2765

PAR Mme CÉLINE DUPONT:

Les deux (2).

2770

PAR LE PRÉSIDENT:

Les deux (2) sur trois (3) ans.

PAR Mme CÉLINE DUPONT:

2775

Désirez-vous que je lise en tant que telle la recommandation ou si ça vous va comme information?

PAR LE PRÉSIDENT:

2780

C'est déjà au décret?

PAR Mme CÉLINE DUPONT:

2785

C'est déjà disponible.

PAR LE PRÉSIDENT:

2790

On a accès à ça, merci.

Monsieur Fournier, quelque chose à ajouter sur cette démarche de suivi?

PAR M. NELSON FOURNIER:

2795

C'est sûr qu'actuellement, la technique utilisée par le promoteur d'observer seulement, que les employés d'entretien lors de leur démarche notent des observations, ça peut permettre de documenter, mais ça ne peut être considéré comme un suivi.

2800

Un suivi de mortalité doit être fait sur une démarche rigoureuse de façon à estimer le taux de disparition des proies, le taux d'efficacité des observateurs et tout ça. Donc c'est sûr que les suivis que nous allons demander seront des suivis plus rigoureux que ce qui a pu être fait dans le passé.

2805

Un élément que j'aimerais...

PAR LE PRÉSIDENT:

2810

Peut-être juste avant! Est-ce que vous avez un guide de réalisation de suivis à Faune Québec?

PAR M. NELSON FOURNIER:

2815

Actuellement, pas encore. On a déterminé la durée, dans le protocole d'inventaire d'oiseaux de proie dans le cadre des projets d'implantation d'éoliennes et dans le protocole qu'on a aussi développé pour l'inventaire des chauves-souris, on détermine que les suivis de mortalité

devront être faits. Et là-dessus, on identifie une période de trois (3) ans qui devra être réalisée, mais on mentionne que nous aurons à approuver le protocole à ce moment-là.

2820 Pour ce qui est du parc actuel d'Axor, à notre connaissance il y a déjà eu une étude, un suivi de mortalité qui a déjà été réalisé; malheureusement, le document n'est pas public, ce qui permet pas de documenter la situation.

PAR LE PRÉSIDENT:

2825 Vous parlez d'un document qui a été réalisé par le promoteur?

PAR M. NELSON FOURNIER:

2830 Par le promoteur, oui. Alors qu'il y a eu un inventaire – moi, le seul document que j'ai pu avoir accès via le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, c'est un inventaire du site de Cap-Chat, première année d'opération en 1999.

2835 C'est un document que j'ai pu avoir comme expert, mais par contre, ce document-là aurait avantage à être rendu public pour permettre à la population en général d'avoir accès aux données qui ont déjà été réalisées. Parce qu'au Québec, je le répète, on a encore très peu d'informations disponibles.

PAR LE PRÉSIDENT:

2840 Ce que vous me dites, je suis pas sûr que j'ai bien compris, vous avez eu accès à un inventaire de Cap-Chat réalisé en 99 qui n'est pas public, vous avez eu accès en tant qu'expert?

PAR M. NELSON FOURNIER:

2845 C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

2850 Vous savez qu'il y aurait un suivi qui aurait été réalisé dans la première année par Axor?

PAR M. NELSON FOURNIER:

C'est ce document-là que je mentionne.

2855 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ah, Axor à Cap-Chat?

PAR M. NELSON FOURNIER:

2860

Oui, tout à fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

2865

D'accord. Est-ce que vous avez fait un tel suivi?

PAR M. LOUIS GAGNON:

2870

Bon, pour éclairer davantage tout le monde, c'est qu'il y a eu, postérieurement à la construction, il y a eu deux (2) suivis qui ont été faits selon des protocoles. Alors il y en a un qui a été fait après la première année d'opération à Cap-Chat, en 99, et puis il y en a un deuxième qui a été fait en 2000 pour Cap-Chat et Matane.

2875

Donc je comprends bien ce que monsieur Fournier dit, quand il dit que nos relevés, nos observations par nos employés, c'est pas fait selon le protocole, c'est vrai. Ceux-là ont été faits selon un protocole, mais on poursuit quand même, nous, l'exercice pour ce que ça vaut, mais pour nous, ça a une valeur que nos gens accumulent les données et s'ils voient un incident, ils le notent, et on le conserve dans nos dossiers pour en faire bénéficier les gens.

2880

Alors ces deux (2) rapports-là, nous, ils sont disponibles, ils ont été faits, on peut les mettre publics sur notre site ou les transmettre si les gens n'y ont pas eu accès.

On parle bien du parc existant.

2885

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc on va demander un dépôt de ces documents, de ces deux (2) rapports de suivi. Merci.

2890

Pour les effets cumulatifs, je sais que c'est un peu technique cet après-midi pour les gens qui sont dans la salle, mais la Commission se pose beaucoup de questions sur ces aspects un peu plus critiques.

2895

La Commission a pas beaucoup de questions, mais en a au moins une, il y en a deux (2) en fait.

2900

La première, d'après les compétences que vous avez, en ligne et ici en salle, est-ce qu'il y a un risque plus élevé d'avoir un nombre d'éoliennes plus petites de plus forte puissance par exemple, vingt-cinq (25) éoliennes de trois mégawatts (3 MW), pour les oiseaux, qu'un risque d'avoir cinquante (50) éoliennes de un point cinq mégawatt (1,5 MW)?

Est-ce que quelqu'un peut nous donner une ébauche de réponse à cette question-là?

Monsieur Fournier.

2905

PAR M. NELSON FOURNIER:

Je peux y aller. À première vue, le nombre moins élevé, je pense que ça devrait couvrir quand même une moins grande superficie, si je parle au niveau du diamètre dans les airs, et ça

2910

risque aussi de couvrir une moins grande largeur du corridor de migration.

Je pense que le scénario à vingt-cinq (25) éoliennes, pour les oiseaux de proie, il serait beaucoup plus facile d'éviter peut-être les cinq premiers kilomètres (5 km) où on pense que la majorité des oiseaux de proie circulent. Parce qu'avec seulement vingt-cinq (25) éoliennes à

2915

placer, on est capable plus facilement d'éviter les zones où on anticipe des problèmes.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous parlez des cinq premiers kilomètres (5 km), le long du fleuve, c'est ça?

2920

PAR M. NELSON FOURNIER:

On parle que les oiseaux de proie utiliseraient probablement les cinq premiers kilomètres (5 km) le long de la côte du Saint-Laurent. Et donc moins on place d'éoliennes dans ce secteur-là, mieux ce sera pour les oiseaux de proie.

2925

Parce qu'au niveau de l'effet cumulatif, il faut tenir compte aussi qu'il y aura plusieurs autres parcs éoliens qui seront situés dans cette zone-là tout le long de la péninsule gaspésienne et beaucoup dans la MRC de Matane et peut-être ailleurs dans le Bas-Saint-Laurent aussi.

2930

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci. Messieurs Bergeron et Dionne?

2935

PAR M. DANIEL BERGERON:

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2940

Est-ce que spontanément, d'après vos compétences d'experts, est-ce que vous favorisez un parc avec moins d'éoliennes de plus forte puissance ou plus d'éoliennes de plus faible puissance?

2945 **PAR M. DANIEL BERGERON:**

En fait, c'est vraiment difficile à dire. D'un côté, on diminue la superficie qui est couverte par l'éolienne, mais on augmente la hauteur des structures et donc, on va aller chercher, le risque va augmenter pour les oiseaux qui vont voler à cette nouvelle hauteur là.

2950

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait. Est-ce que madame Dupont au ministère a rien à ajouter sur ça? Parfait.

2955

Et la dernière question qui touchait les effets cumulatifs! Est-ce que l'effet, le risque de mortalité augmente de façon arithmétique ou exponentielle avec l'augmentation du nombre d'éoliennes ou de parcs d'éoliennes?

Est-ce qu'il y a déjà eu, à votre connaissance, une réflexion sur ça?

2960

Autrement dit, si j'ai trois (3) éoliennes ou six (6) éoliennes dans une même région, dans une même proximité, est-ce que j'ai plus de risque de mortalité que si c'était des unités prises individuellement sur ce même territoire?

2965

Je comprends qu'on est à la limite des connaissances peut-être, mais je dirais que c'est une question à savoir. Est-ce qu'il y a une ébauche de réponse, messieurs Dionne et Bergeron?

PAR M. DANIEL BERGERON:

2970

Monsieur le Commissaire, ce qu'on pense, c'est mathématiquement, il y a plus de chances statistiques s'il y a plus de turbines.

2975

Mais maintenant, dépendamment, c'est vraiment spécifique, et dépendamment des corridors de migration et des espèces qui vont migrer, peut-être qu'il y a seulement trois (3) des cinquante (50) turbines qui vont être problématiques. Puis ça, ils l'ont vérifié dans d'autres parcs éoliens en Saskatchewan et à Alta Mount en Californie. C'est pas un parc éolien qui a la même dynamique de mortalité.

2980

Maintenant, selon le phénomène d'attraction par le balisage lumineux, selon les conditions météorologiques locales, ponctuelles, la problématique va se déplacer une journée plus vers l'est ou l'autre journée plus vers l'ouest du parc.

2985

Maintenant, pour vous dire si c'est plus problématique dans son ensemble, on n'a aucune idée, là.

En complément d'information, concernant le suivi de mortalité, monsieur le Président, on n'a pas de document officiel présentement à présenter à la Commission. Toutefois, il y a des

2990 grandes lignes qu'on a élaborées avec Murdochville sur des prémisses qui sont fondamentales, comme des conditions de recherche de carcasses, la recherche de carcasses elles-mêmes, le périmètre que vous mentionniez autour des turbines, la persistance et la dispersion des carcasses sont des éléments très importants, le calendrier de recherche des carcasses, c'est quelque chose de fondamental aussi et l'efficacité des observateurs.

2995 Parce que vous comprendrez, monsieur le Président, que si les gens de Axor ne sont pas formés ou ils ont pas la vision pour retrouver des oiseaux qui éventuellement ont été happés par une pale, il devient très très difficile pour un travailleur régulier d'être affranchi à cet exercice et de trouver quelque chose.

3000 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et ces petites informations qui sont plus comme mettons un énoncé sur une bonne pratique dont vous venez de parler, est-ce qu'elles sont disponibles en version papier?

3005 **PAR M. DANIEL BERGERON:**

Oui. On a quand même une ébauche qu'on a présentée pour Murdochville et c'est déposé d'ailleurs, c'est un document qui est public. Les gens de SNC-Lavalin l'ont déjà utilisé. On l'a d'ailleurs bonifié avec les années.

3010 Ce que je vous dis présentement, monsieur le Président, c'est qu'on n'a pas de standard pancanadien; autrement dit, on n'a pas l'aval de nos pairs au central à Ottawa pour diffuser de façon massive ce document-là, parce que ce qu'on essaie de faire avec l'ensemble des parcs éoliens pancanadiens, à la grandeur du Canada présentement, c'est d'arriver avec une approche nationale.

3015 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait. Donc monsieur St-Onge vous contactera très sûrement prochainement à cet effet.

3020 **PAR M. DANIEL BERGERON:**

Parfait monsieur le Président, on sera disponible.

3025 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait. Ça va monsieur Fournier?

PAR M. NELSON FOURNIER:

3030

Au niveau de la réduction des impacts, je pense que la meilleure solution, c'est toujours de faire des études d'avant-projet, de documenter les corridors de migration et ensuite de localiser les parcs éoliens en fonction de ces corridors-là, de façon à les éviter.

3035

C'est peut-être pas ce qu'on observe actuellement dans la région, et peut-être même au Québec où on arrive plutôt avec des projets un petit peu déjà configurés, les inventaires se font peut-être un petit peu plus après, là.

3040

Je pense qu'il y aurait peut-être des leçons à tirer, si on veut réduire les impacts, c'est de réaliser des études vraiment avant de penser à configurer le parc.

PAR LE COMMISSAIRE:

3045

Peut-être une dernière question, monsieur Fournier!

La mesure d'atténuation particulière que Axor tout à l'heure nous a parlé d'avoir un nombre limité, des distances entre les éoliennes, est-ce que c'est une mesure qui vous semble satisfaisante?

3050

PAR M. NELSON FOURNIER:

3055

Pour nous, on va peut-être plus axer ça sur le corridor, s'il y a moyen de l'identifier. Ce qu'on a demandé au promoteur de faire dans les inventaires d'oiseaux de proie de ce printemps, c'est d'évaluer le nombre d'oiseaux, les espèces qui y passent, mais aussi de déterminer la largeur du corridor de migration et où il se situe.

Donc notre souhait, c'est plutôt d'arriver à reconfigurer le parc en fonction d'éviter la zone la plus intensément utilisée par les oiseaux de proie.

3060

Pour ce qui est des chiroptères, bien, les inventaires vont se faire plus tard par contre.

PAR LE COMMISSAIRE:

3065

Monsieur Dionne, monsieur Bergeron, est-ce que pour vous, c'est la même chose?

PAR LE PRÉSIDENT:

Messieurs Dionne et Bergeron, êtes-vous en ligne?

3070 **PAR M. MARC DIONNE:**

Oui, c'est sensiblement la même approche qui vient d'être énoncée.

3075 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Donc pour vous, ce qui est important, c'est les corridors plus que la distance entre les éoliennes?

3080 **PAR M. DANIEL BERGERON:**

En fait, on voit pas de lien direct à ce que la mitigation que le promoteur propose, on voit mal quelle différence ça peut faire, là.

3085 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Parfait, merci monsieur.

PAR LE PRÉSIDENT:

3090 Messieurs Dionne et Bergeron, merci beaucoup pour votre présence en ligne.

PAR M. DANIEL BERGERON:

Bienvenue monsieur le Commissaire.

3095

CLAIRE LAMARRE

3100 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et merci beaucoup, monsieur Fournier, pour ces informations.

3105 Donc d'ici l'ajournement de l'après-midi, j'ai reçu le nom de trois-quatre (3-4) personnes, je voudrais juste m'assurer que madame Solange Fortin sera là ce soir, madame Carmelle St-Gelais, madame Claire Lamarre? Non.

Alors madame Claire Lamarre. Bonjour madame.

3110 **PAR Mme CLAIRE LAMARRE:**

Bonjour monsieur, je voudrais revenir sur l'histoire du brouillage des ondes radiotélés, parce que ma résidence va être incluse dans six (6) éoliennes qui sont situées entre trois cent cinquante (350 m) et huit cents mètres (800 m). Donc il y a un brouillage inévitable pour nous de ces ondes-là.

3115

Le câble ne se rend pas chez nous. Le promoteur de câble n'a pas voulu faire l'installation, parce que c'était pas rentable.

3120

Je voudrais savoir du promoteur s'il compte faire l'installation du câble à ce moment-là?

PAR LE PRÉSIDENT:

Actuellement, vous êtes sur une antenne?

3125

PAR Mme CLAIRE LAMARRE:

Une antenne ordinaire.

3130

PAR LE PRÉSIDENT:

Une antenne ordinaire.

PAR Mme CLAIRE LAMARRE:

3135

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3140

Peut-être avant d'aller au promoteur, si je vais du côté de monsieur Levert! Est-ce que la situation dans laquelle se positionne madame, est-ce que c'est une situation où son téléviseur est à risque, d'après ce que vous entendez, est-ce que c'est possible déjà de...

PAR M. MARTIN LEVERT:

3145

Si elle est effectivement encadrée d'éoliennes et que les éoliennes sont assez proches...

PAR Mme CLAIRE LAMARRE:

3150

Entre trois cent cinquante (350 m) et huit cents mètres (800 m), il y en a six (6).

PAR M. MARTIN LEVERT:

C'est une zone qui est à très haut niveau de risque.

3155

Je peux pas donner un pourcentage, mais seulement avec ce qu'elle mentionne, je connais pas l'état de son signal présentement non plus, mais c'est un niveau de risque très très élevé.

3160

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est certain que pour l'instant, on y va sur votre compétence, votre connaissance, ce n'est pas sur les mesures, on conçoit bien cela.

3165

Donc monsieur Gagnon, imaginez qu'actuellement, vous avez pas d'étude sur la réception des signaux, vous installez, madame vous dit, mon signal est moins bon, qu'est-ce que vous faites?

PAR M. LOUIS GAGNON:

3170

Bon, disons que mon intervention n'a pas pour but de minimiser le problème, l'intervention que je vais faire, ni de reconforter indûment les gens.

3175

Mais je dois vous dire qu'en 97, lorsque nous avons planifié le parc existant à Matane ici à Saint-Ulric, en 98-97, c'était Cap-Chat – on nous avait soulevé un commentaire similaire. Il n'existait pas à ce moment-là une étude, c'était pas une préoccupation comme ça semble l'être aujourd'hui, mais ça a été un sujet qui a été soulevé.

3180

Et il y a des gens qui, dans la même circonstance que madame, avait une maison qui était, on va utiliser le mot, encerclée d'éoliennes, si on veut, et qui disons n'étaient pas dans une situation pire, bon. Bien entendu, les éoliennes sont plus petites, ont cinquante-cinq mètres (55 m); aujourd'hui, elles sont plus hautes. Mais à ce moment-là, le potentiel de risque y était.

3185

Alors donc, on vous dit qu'aujourd'hui, après la construction si on veut, il y a pas de dénonciation de tels problèmes.

3190

Alors je pense qu'il ne faut pas être fataliste et dire qu'il va y avoir des problèmes, si hypothétiquement ou dans le cas peu probable où il y en avait un, je répète, nous allons trouver la méthode palliative. On n'a pas dit que c'était nécessairement le câble, je veux pas qu'il y ait de mauvaise interprétation, ça peut être une soucoupe, ça peut être le câble, ça peut être une remodification de l'antenne.

Si jamais il y a un problème, nous allons faire en sorte, et c'est notre engagement, de le régler pour restituer la réception telle qu'elle était initialement.

3195 Alors c'est ça notre point de vue. Et en tout respect, on a dit tout à l'heure que ça demandait des études approfondies, donc je crois, j'ai de la difficulté à comprendre que quelqu'un puisse dire qu'il y a un fort risque d'une situation en fait décrite de façon sommaire comme on vient de l'entendre, puis je vous partage l'expérience qu'on a eue en 97 où on entendait la même chose et aujourd'hui, il n'y a pas de problème, si on veut.

3200

PAR LE PRÉSIDENT:

Je reviens à ma question. Je comprends votre engagement.

3205

Admettons que madame Lamarre va vous voir, vous dit j'ai un moins bon signal maintenant. Vous, vous avez pas d'étude avant, ça fait que vous lui faites confiance, puis vous dites parfait, écoutez, vous avez un moins bon signal, on s'en occupe tout de suite.

3210

Donc quelque citoyen que ce soit qui considère qu'il a un mauvais signal va vous voir, puis comment ça va se gérer? Est-ce que vous allez discuter, est-ce qu'il va falloir qu'elle monte une preuve qu'elle a un mauvais signal? Ça va être quoi sur ses épaules, la responsabilité et la vôtre, comment vous allez prendre cet engagement?

PAR M. LOUIS GAGNON:

3215

Bon, alors, monsieur le Président, monsieur le Commissaire, ce que nous allons faire, parce que disons que je partage la préoccupation et tout, comment dirais-je, toute la discussion autour de ce sujet. Pour nous, nous ne voyons pas ça comme une préoccupation majeure; ça semble, d'après les discussions, que ça pourrait l'être.

3220

Bien entendu, pour que ça se tienne, notre affaire, il va falloir aller chez les gens concernés sur le territoire, faire une vérification préalable de la réception qu'ils ont avant la construction et après, si les gens notent des différentes ou notent en fait qu'il y a une altération, c'est là que nous allons intervenir.

3225

Il faut comprendre, monsieur le Président, que nous, on est là pour vingt-cinq (25) ans à cohabiter avec les gens, alors on n'est pas là pour créer de la controverse. On est là pour installer quelque chose où on va vivre en cohabitation harmonieuse avec les gens.

3230

Alors disons, on n'a pas établi de protocole à ce moment-ci, donc il faut pas non plus, comment dirais-je, passer plus de temps à rédiger le protocole qu'à régler le problème qui hypothétiquement pourrait se produire, parce que là, on n'a pas encore la preuve qu'une affaire comme ça pourrait arriver.

3235 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc ce que vous dites, c'est que vous allez devoir prendre une mesure avant la construction, connaître la qualité de son signal avant la construction?

3240 **PAR M. LOUIS GAGNON:**

Effectivement.

3245 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous allez donc faire la même chose pour madame Lamarre que pour toutes les autres personnes qui sont dans le même circuit, donc vous allez faire un inventaire de la qualité des signaux avant implantation?

3250 **PAR M. LOUIS GAGNON:**

C'est ça.

3255 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc ça, ça va se faire, ça?

3260 **PAR M. LOUIS GAGNON:**

Oui. Avec ce qu'on entend aujourd'hui, il y a pas d'autre choix, là.

3265 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Donc vous vous engagez à faire un inventaire?

3270 **PAR M. LOUIS GAGNON:**

Bien, disons que c'est ma réaction à ce qui se passe aujourd'hui pour reconforter tout le monde.

3275 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Madame Lamarre!

3280 **PAR Mme CLAIRE LAMARRE:**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3280 Peut-être, si vous voulez, si je continue sur votre question!

En admettant que la situation de madame Lamarre demande d'entrer sur un autre système, elle entre sur ExpressVu; actuellement, elle n'a pas de frais, elle est sur une antenne régulière!

3285

PAR Mme CLAIRE LAMARRE:

Oui, puis tout à l'heure, si j'ai bien compris monsieur, avec les satellites, il pouvait aussi y avoir des problèmes. Puis si je regarde la localisation des éoliennes autour de chez moi, elles sont très près, il y en a plusieurs.

3290

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça vous préoccupe.

3295

PAR Mme CLAIRE LAMARRE:

Oui, beaucoup.

3300

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc madame, à ce moment-là, en entrant ce système ExpressVu par exemple, vous lui engagez des frais? Et actuellement, elle n'en a pas.

3305

Qui va assumer ces frais, c'est madame qui devra assumer les frais des éoliennes ou si c'est la compagnie Axor qui va les assumer?

PAR M. LOUIS GAGNON:

3310

Nous avons dit tout à l'heure que nous allons assumer les frais qui sont reliés au rétablissement et à la correction du problème. C'est ce que nous avons dit.

PAR LE PRÉSIDENT:

3315

Si c'est des frais annuels, c'est des frais annuels?

PAR M. LOUIS GAGNON:

3320 C'est ça. Si c'est des frais de correction qui sont faits en un paiement, ils seront faits en un paiement; si c'est des frais annuels, c'est des frais annuels. On va rétablir la réceptivité telle qu'elle était, on va la restaurer.

PAR LE PRÉSIDENT:

3325 Parfait.

PAR LE COMMISSAIRE:

3330 Monsieur Gagnon, ça coûte combien déplacer une éolienne?

PAR M. LOUIS GAGNON:

Une éolienne existante?

3335 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Oui. Ça peut coûter combien?

3340 Parce qu'en fait, supposons que la solution finale ce serait de déplacer une éolienne, qu'est-ce que ça peut représenter comme travaux?

PAR M. LOUIS GAGNON:

3345 On parle de plus d'un million de dollars (1 M \$).

PAR LE COMMISSAIRE:

OK, merci.

3350 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Une autre question, madame Lamarre?

PAR Mme CLAIRE LAMARRE:

3355 Les précisions de monsieur me rassurent, sauf qu'au niveau de la portée légale de ça, moi, finalement, d'après ce que j'entends, je suis assurée d'avoir un dédommagement si je n'ai plus de signal. Ça a une portée légale.

3360 Parce que j'ai pas très bien compris tout à l'heure!

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Dupont.

3365

PAR Mme CÉLINE DUPONT:

Alors concernant les télécommunications, nous allons certainement procéder comme nous avons fait dans d'autres parcs avec une condition de décret. Donc le promoteur sera tenu de suivre cette condition-là.

3370

Dans le cas de Baie-des-Sables et L'Anse-à-Valleau, ils avaient des études d'impact de réalisées, donc la condition portait uniquement sur le suivi au niveau des télécommunications. Donc c'est un suivi postinstallation du parc; à ce moment-là, l'engagement était à l'effet de prendre des mesures et s'il y avait interférence, la qualité de réception n'était pas la même que la mesure initiale qui avait été prise, à ce moment-là le promoteur devait faire en sorte de rétablir le signal par le moyen de son choix et à ses frais.

3375

C'est vraiment une condition de décret. Donc ce sera quelque chose de semblable assurément.

3380

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça vous éclaire, madame?

3385

PAR Mme CLAIRE LAMARRE:

Oui, merci.

3390

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup pour vos questions.

PAR Mme CLAIRE LAMARRE:

3395

Je peux en avoir une autre?

PAR LE PRÉSIDENT:

3400

Comme vous êtes pas là ce soir, allons-y.

PAR Mme CLAIRE LAMARRE:

3405 Moi, je considère présentement que j'ai une maison en campagne, donc qui bénéficie
d'un silence auquel je peux m'attendre comme citoyenne d'un rang, qui habite dans un rang.
Avec six (6) éoliennes d'une capacité qu'on peut juger plus bruyantes que celles qu'on voit
présentement dans le parc installé, je vais me retrouver avec l'équivalent d'une maison dans un
secteur industriel qui fonctionne vingt-quatre heures (24) sur vingt-quatre (24), avec un niveau de
bruit qui est hypothétiquement assez important.

3410

Qui va déterminer la baisse de valeur foncière de ma propriété et comment ça va se
faire?

PAR LE PRÉSIDENT:

3415

Peut-être qu'on peut poser d'abord la question peut-être au ministère s'il a une
connaissance sur l'impact sur la valeur des propriétés éventuelle de la présence d'éoliennes.

Est-ce que vous êtes au courant d'études sur ces questions?

3420

PAR Mme CÉLINE DUPONT:

3425 Je crois que nous possédons une copie d'une étude. Nous ne sommes pas très
documentés à cet effet, cependant ce que j'ai déjà eu connaissance, comme la perception d'avoir
des éoliennes autour d'une résidence peut être positive ou négative – oui, il y a des gens qui
aiment avoir des éoliennes près de chez eux – alors ça peut jouer à la hausse ou à la baisse.

Je sais pas si monsieur Talbot a l'étude entre les mains.

3430

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Talbot.

PAR M. DENIS TALBOT:

3435

J'ai pas l'étude entre les mains, mais j'ai quelques références de documentation.

3440 J'irais dans le même sens que Céline pour commencer, c'est qu'on peut pas donner, c'est
difficile de donner une réponse claire à ça, qu'est-ce qui va arriver. Ça dépend d'un paquet de
facteurs, la variation des prix de l'immobilier dans une région, entre autres l'économie locale et
régionale, c'est certain.

Ce serait intéressant aussi pour la Commission d'aller vérifier en passant sur les verbatim
de la dernière commission qu'il y a eue à Rivière-du-Loup concernant le parc éolien de Rivière-

3445 du-Loup. Cette question-là a été débattue quand même assez longuement, puis du côté du promoteur, il y a eu des choses intéressantes au niveau des vérifications qui ont été faites dans des rôles immobiliers de Cap-Chat et de Matane, variations par rapport aux parcs existants.

3450 Vous en prendrez connaissance, vous jugerez des sources, parce que la personne cite des sources avec qui elle a communiquées dans les municipalités en question.

Pour ma part, ce que je peux vous dire, c'est qu'il est pas possible pour le ministère donc de se prononcer a priori sur l'influence d'implantation d'un projet éolien sur la valeur des terres et des propriétés situées à proximité.

3455 Étant donné l'émergence très forte de l'éolien un peu partout, particulièrement en Amérique du Nord puis dans certains pays européens ainsi qu'en Nouvelle-Zélande, il y a plusieurs études qui sont en cours là-dessus. Les résultats sont plutôt variables. De façon générale, il ne semble pas y avoir d'impacts trop significatifs lorsque les études sont réalisées à grande échelle.

3460 Je peux simplement vous en citer rapidement trois (3)! Une étude de grande envergure aux États-Unis, je pourrais vous donner les coordonnées à la Commission, il y a moyen de retrouver ça. Ça révèle que la présence des grands parcs éoliens n'apparaît pas affecter les valeurs des propriétés à partir desquelles les éoliennes sont visibles. Cette étude est basée sur l'analyse systématique des données sur la valeur des transactions de vingt-cinq mille (25 000) propriétés situées dans l'entourage de projets éoliens de dix mégawatts (10 MW) et plus, réalisée aux États-Unis entre 98 et 2001. Alors on parle quand même de beaucoup de données.

3470 Dans la même veine, en Nouvelle-Zélande, bon, l'organisme officiel qui représente le gouvernement de la Nouvelle-Zélande révèle qu'il y a pas d'évidence que les propriétés situées à proximité des principaux parcs éoliens du pays aient été affectées par une baisse de valeur attribuable aux éoliennes.

3475 Encore là, l'organisme mentionne toutefois qu'il est trop tôt dans le développement de la filière éolienne pour donner une réponse définitive à cette question.

3480 Puis dans le même sens, il y a une étude qui a été faite en Angleterre, en fait c'est une espèce de consultation auprès d'agents immobiliers qui a été faite, beaucoup d'agents immobiliers qui ont rapporté des baisses de valeurs de propriétés survenues à l'étape surtout de planification des projets, lorsqu'on en entend parler puis ça se développe. La même étude mentionne cependant que le prix des transactions se raffermissent deux (2) ans après la mise en service des parcs éoliens.

3485 Ils concluent donc que des recherches supplémentaires sont nécessaires pour évaluer les effets à plus long terme.

3490 Ça fait que c'est ce qu'on peut dire pour l'instant. Il n'y a pas de réponse vraiment précise, il y a pas de rapports de cause à effet qui sont observés de façon claire et nette.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Talbot.

3495 Monsieur Gagnon, vous opérez un site depuis déjà neuf (9) ans, on entend depuis plusieurs reprises, c'est sûr, c'est des éoliennes de moins forte puissance, et plus petites, mais est-ce que vous avez fait un suivi des transactions immobilières sur le vent?

Est-ce que vous avez une idée de l'impact actuel du parc sur la valeur mobilière?

3500

PAR M. LOUIS GAGNON:

3505 Alors nous, ce que nous avons fait, je vais le projeter à l'écran, parce que nous avons fait une analyse sur ce sujet-là, et puis on s'est basé, c'est peut-être pas les mêmes sources que monsieur Talbot présentait! On se réfère à une étude qui a été faite par Hélimax en 2003 dans laquelle, en fait, au contraire, ce qu'ils disent, eux, c'est que c'est plutôt une source de revenu additionnel qui n'empêche aucune compatibilité avec les activités en place.

3510 Ensuite, il y a une étude américaine aussi qui a été faite par Renewable Energy Policy Project et qui montre que lorsqu'il y a des développements éoliens majeurs dans un environnement, c'est que la valeur subit une augmentation lorsque c'est comparé avec un endroit où il y a pas d'éoliennes. Disons que l'augmentation de valeur est supérieure, et que le taux de croissance est plus fort après l'implantation des éoliennes dans ces mêmes endroits là.

3515 Ils ont répertorié que dans vingt-six (26) des trente (30) cas de projets éoliens ont montré une meilleure performance sur le plan de la valeur immobilière qu'à un endroit en fait où il n'y avait pas de développement éolien.

Alors la citation dans notre littérature est là, on pourra vous la procurer.

3520

3525 Mais au-delà de ça, nous n'avons pas fait un inventaire exhaustif des évaluations immobilières, mais on a quelques cas assez frappants. Nous, on a un de nos employés qui est sur l'exploitation, et on parle de 98 ou 99, il faudrait que je vérifie, à Cap-Chat, s'était acheté une résidence pour treize mille dollars (13 000 \$) ou quatorze mille dollars (14 000 \$) à ce moment-là, on parle d'un maison avec un terrain.

3530 Évidemment aujourd'hui, avec la croissance qu'a eu ce secteur-là, après la construction puis l'exploitation, c'est évidemment impossible de retrouver une telle aubaine sur le marché et encore moins de se relocaliser. Je le donne pas à titre anecdotique, mais c'est simplement...

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est anecdotique.

3535 **PAR M. LOUIS GAGNON:**

Écoutez, c'est une réalité, c'est un fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

3540

Je sais pas pourquoi il l'a eue à treize mille (13 000 \$), il y avait peut-être une bonne raison. Mais c'est pas grave.

PAR M. LOUIS GAGNON:

3545

C'est certainement parce que la demande n'était pas là, parce que sinon – j'amène pas ça pour colorer...

PAR LE PRÉSIDENT:

3550

Vous n'avez pas fait de suivi, vous n'avez pas essayé de reconnaître ou d'évaluer l'impact de votre parc actuel sur la valeur immobilière.

PAR M. LOUIS GAGNON:

3555

Non. Nous n'avons pas fait une revue systématique des rôles d'évaluation, pour voir s'il y avait une augmentation.

PAR LE PRÉSIDENT:

3560

Parce qu'il y a eu probablement plusieurs transactions à l'intérieur du site depuis que vous êtes installé, j'imagine.

PAR M. LOUIS GAGNON:

3565

C'est ça. Par contre, comme on le constate à l'aide des données que nous avons, de revues puis de gens qui sont plus spécialisés que nous dans ça, il apparaît bien clairement en fait qu'il y a une augmentation de richesses avec disons cette industrie-là qui s'amène, si on veut.

3570 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça, c'est indépendant du fait d'avoir une éolienne sur son terrain, ce que vous mettiez dans votre première diapo, c'est autre chose.

PAR M. LOUIS GAGNON:

3575

Indépendamment, puisqu'il y a les retombées, comme je vous disais, disons dans les retombées indirectes dans les commerces, les hôtels de la région et tous les fournisseurs locaux. Il se crée un volume d'affaires pendant l'exploitation qui continue, qui est là à long terme, qui est là pour vingt-cinq (25) ans, si on veut.

3580

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça va.

3585

PAR M. LOUIS GAGNON:

Au point de vue touristique, il y a aussi des retombées, c'est pas parce que je veux déborder là-dessus, mais des retombées...

3590

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, parce qu'on était sur la valeur immobilière. Après souper, on pourra revenir peut-être sur la question tourisme et retombées économiques locales.

3595

Madame Lamarre, ça vous répond?

PAR Mme CLAIRE LAMARRE:

3600

Pas vraiment, non, parce que les études dont monsieur Pouliot parlait, il parlait de résidences à proximité de parcs éoliens. Ma résidence est dans le parc éolien.

3605

Je considère que ça fait une énorme différence. Puis si on parlait de bruit existant présentement pour le parc éolien de moins forte puissance, hier ce bruit-là va être de beaucoup augmenté avec les nouvelles éoliennes.

3610

Donc je comprends mal comment ma résidence qui est située dans un endroit très calme présentement, puis je pense que les gens qui veulent s'établir en campagne recherchent ce calme-là, comment peuvent-ils être intéressés par une résidence qui va être vraiment dans un secteur où le bruit va être constant vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24)? Je comprends pas du tout.

PAR LE PRÉSIDENT:

3615

En fait, je vais aller sur une question sur le bruit, monsieur Gagnon.

Vous avez étudié bien sûr le LEQ, les L₁₀ ou les L₉₀, est-ce que vous vous êtes intéressé au bruit de fond?

3620 Est-ce que par exemple, dans une résidence qui serait dans le parc, entourée, est-ce qu'il y a constamment un bruit de fond? Est-ce qu'il y a constamment, je ne sais trop quel bruit de fond, est-ce qu'il y en a un qui est perceptible?

PAR M. LOUIS GAGNON:

3625 Bon, alors vous étiez là avec nous ce matin...

PAR LE PRÉSIDENT:

3630 Malheureusement ce matin, on entendait beaucoup d'autres bruits, on n'était pas dans la situation idéale sur le bord du sommeil, avec une absence relative de vent, moins d'opération de machinerie extérieure. On peut pas avoir l'image réelle.

Mais je vous pose la question, est-ce que vous avez essayé d'évaluer les bruits de fond?

3635 **PAR M. LOUIS GAGNON:**

3640 Alors nous, évidemment, dans mon cas personnel, je séjourne pas dans la région, mais tout de même, parce que j'ai été là pendant quatre (4) mois consécutifs lors de la mise en place du parc de Cap-Chat, puis on a des gens qui ont été ici sur place à Matane puis on en a encore, c'est que nous, la conclusion de nos études actuelles sur l'expansion du parc, c'est lorsqu'on est à trois cents mètres (300 m), même pas trois cent cinquante (350 m), lorsqu'on est à trois cents mètres (300 m), dans les endroits que nous avons examinés, on est toujours en deçà du quarante-cinq décibels (45 dB) à l'intérieur de trois cents mètres (300 m). Et même en deçà.

3645 Les projections, comme je l'ai expliqué ce matin, les gens étaient pas tous là, mais sont faites sans tenir compte de l'atténuation qui vient des arbres et de la topographie mais plutôt seulement de la distance et d'une végétation de bas niveau.

3650 Il y a quatre (4) critères sur dix (10) d'atténuation qui sont tenus en compte dans l'étude théorique, si on veut. La pratique nous démontre, on l'a vécu ce matin, que les moments les plus critiques, c'est lorsque le vent est à bas niveau. Alors à plusieurs endroits dans le parc, puis aux résidences qui sont situées à plus de trois cents mètres (300 m), elles sont toutes situées à plus de trois cents mètres (300 m), c'est que nous entendons – le bruit prépondérant est un bruit autre que le bruit de l'éolienne.

3655 Je ne dis pas que si quelqu'un se concentre puis essaie de distinguer le bruit de l'éolienne des bruits ambiants, disons le bruissement des feuilles, etc., on est à l'extérieur, que

peut-être que oui, il peut finir par entendre ou distinguer au travers de ça le bruit de l'éolienne, s'il se concentre. C'est possible.

3660

Maintenant, c'est ça. Puis là, bien, on oublie aussi, on parle d'atténuation lorsqu'on est à l'extérieur, bien entendu quand on est à l'intérieur de la maison, bien là, il y a la paroi de la résidence qui vient atténuer davantage.

3665

PAR LE PRÉSIDENT:

En été, la fenêtre ouverte, la paroi est quand même moins importante?

3670

PAR M. LOUIS GAGNON:

Oui, mais là, c'est comme si on était à l'extérieur, dans le fond. On entend le bruit environnant, les criquets, et d'autres bruits, c'est pas silencieux la nuit. Vous savez comme moi que s'il vente, on va entendre les feuilles.

3675

Et il a été, dans un rapport du ministère du Développement durable qu'on pourrait retrouver la citation, je pense que c'est un rapport écrit par quelques auteurs en fait qui revient dire quelque chose qui est déjà connu dans la littérature. Lorsque le vent est supérieur à huit mètres-seconde (8 m/s), on n'a pas vécu ça ce matin, mais si on l'avait vécu, et ça, je peux vous le confirmer, parce que personnellement, je l'ai vécu à plusieurs occasions, c'est pas l'éolienne qu'on entend, c'est le vent. On entend le vent dans nos oreilles.

3680

Comme quand vous marchez dehors et qu'il vente beaucoup, c'est bruyant, même des fois on entend mal les conversations. C'est ça le bruit prépondérant, c'est pas le fonctionnement de l'éolienne que nous entendons.

3685

Puis c'est documenté, ça, dans les rapports qui ont été présentés au BAPE dans d'autres occasions, on peut vous sortir de la littérature là-dessus, mais c'est assez clair qu'on n'est pas les seuls qui avons observé ça, là.

3690

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait. Pour l'instant...

3695

PAR Mme CLAIRE LAMARRE:

Bien, je voulais juste dire qu'hier soir, monsieur comparait ça au bruit d'une conversation, le bruit que ça peut générer.

PAR LE PRÉSIDENT:

3700

Les éoliennes?

PAR Mme CLAIRE LAMARRE:

3705

Les éoliennes, oui, à la distance de trois cents mètres (300 m). Je voulais juste ajouter...

PAR LE PRÉSIDENT:

3710

On peut lui laisser juste préciser, pour voir.

PAR M. LOUIS GAGNON:

3715

Non, je dis pas qu'une conversation émet le même bruit qu'une éolienne. Ça a été peut-être mal interprété.

3720

Il y a des relevés qui ont été faits d'un bruit ambiant à trois cent cinquante mètres (350 m), trois cents mètres (300 m) des éoliennes par des vents de cinq point cinq-six mètres-seconde (5,5 m/s-6 m/s), puis les relevés du bruit ambiant sont de trente-trois décibels (33 dB), trente-cinq décibels (35 dB) lorsqu'on est sous le vent, c'est-à-dire le vent dans le dos face à des éoliennes. C'est pas les éoliennes qui est le bruit qui contrôle le trente-trois décibels (33 dB).

3725

Ce que je dis, c'est que pendant cet épisode-là, une conversation normale à un ton assez bas, entre deux (2) personnes, provoque une hausse des décibels à cinquante-cinquante-cinq décibels (50 dB-55 dB) pendant qu'on parle. Donc ce que je dis, c'est que le bruit d'une conversation normale de gens qui seraient assis sur leur balcon à l'extérieur présente déjà ce niveau de bruit là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3730

C'est un bruit volontaire quand même, celui-là, alors que l'autre, c'est un bruit subi, c'est ce que vous vouliez dire.

PAR M. LOUIS GAGNON:

3735

C'est ça.

PAR Mme CLAIRE LAMARRE:

3740

Je voulais juste ajouter que quand je dors la nuit, si j'ai quelqu'un qui parle à côté de ma fenêtre, ça me dérange.

PAR LE PRÉSIDENT:

3745 Vous allez pouvoir manifester vos inquiétudes dans votre mémoire et nous acheminer ça pour la période du 20 juin.

PAR Mme CLAIRE LAMARRE:

3750 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et nous allons sûrement revenir sur la question du bruit ce soir.

3755 **PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:**

J'aurais peut-être quelque chose à ajouter pour madame!

3760 Monsieur Gagnon a mentionné le rapport d'analyse environnementale qui a été déposé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, dans le cadre du projet éolien de L'Anse-à-Valleau, et il y a une citation au niveau du climat sonore dans ce rapport-là, et je cite, je vous la lis intégralement:

3765 "À des distances supérieures à trois cents mètres (300 m) – donc tantôt, on parlait à trois cent cinquante mètres (350 m) pour ce qui est du Règlement de contrôle intérimaire – le niveau sonore théorique maximal d'une éolienne de qualité se situera en général significativement au-dessous de quarante-cinq (45) dBA."

3770 Qui est la norme prescrite par le Règlement 98-01.

Donc une éolienne en date d'aujourd'hui, les éoliennes actuelles produisent des bruits significativement au-dessous de quarante-cinq décibels (45 dB), et même le ministère est prêt à s'avancer sur ça. J'ai le document en main.

3775 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait madame, merci de m'avoir répondu à cette question.

3780 Nous allons sûrement revenir ce soir sur les questions de bruit, parce que ça va préoccuper assurément d'autres personnes qui sont dans la salle.

Je sais que vous n'y serez pas, mais le document va être déposé aux centres de consultation, puis vous allez pouvoir en prendre connaissance.

3785 **PAR Mme CLAIRE LAMARRE:**

Je pourrais juste demander une précision? Quarante-cinq décibels (45 dB), ça représente quoi quand je parle, moi?

3790 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous, vous parlez à peu près à cinquante-deux-cinquante-trois (52 dB-53 dB), parce que vous parlez pas très fort, il y a un micro.

3795 Là, je parle plus fort, je dois être plus proche que cinquante-sept-cinquante-neuf (57 dB-59 dB). C'est bon?

PAR Mme CLAIRE LAMARRE:

3800 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3805 Donc le quarante-cinq (45 dB), c'est relativement bas. Trente-cinq (35 dB), c'est très bas, puis c'est agréable, trente-cinq (35 dB).

Je vous souhaite un bon appétit, nous reprenons la séance à dix-neuf heures (19 h). Merci aux personnes-ressources qui étaient présentes et ce soir, nous nous retrouvons donc ici.

3810

SÉANCE AJOURNÉE AU 24 MAI 2006 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

3815

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

3820

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.